

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 1992

---

16 MARS 1992

---

## **BUDGET ADMINISTRATIF**

**du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports  
pour l'année budgétaire 1992**

---

**BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTÈRE WALLON DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 1992**

*(En millions de francs)*

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement
		<i>Section 50.</i>			
		<i>Secrétariat général du Ministère wallon de l'équipement et des transports.</i>			
		<i>Programme 01.</i>			
		<i>Gestion générale du Ministère.</i>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
MA	11.03	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel .....	3 462,9	—	—
MA	11.04	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel de la cellule admi- nistrative provisoire du Ministère wallon de l'Équipement et des Trans- ports .....	16,0	—	—
MA	11.05	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel de la cellule provi- soire "transports" .....	0	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(1,9)	—	—
GR	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et photogrammétrie .....	99,4	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(33,2)	—	—
MA	12.03	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	10,1	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(0,5)	—	—
MA	12.04	01. Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et charge des avantages chèques-repas .....	239,0	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(0,1)	—	—
MA	12.05	01. Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communau- tés française et germanophone de Belgique .....	9,0	—	—
GR	12.10	01. Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires découlant du contentieux du Mi- nistère .....	30,0	—	—
GR	33.01	01. Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabi- lité de la Région .....	60,0	—	—
GR	33.02	01. Subventions à des organismes belges et étrangers .....	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 965,1	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	63.15	01. Subventions accordées aux provinces, aux communes et aux associations de communes pour le déplacement des installations de gaz, d'électricité et d'égouts imposé par la Région en vue de l'exécution de travaux pu- blics .....	—	0	10,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0	10,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	3 965,1	0	10,0

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Bâtiments.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
MA	12.06	02. Loyers de biens immobiliers pris en location par la Région wallonne et dépenses en rapport avec la gestion et l'occupation des locaux .....	726,2	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(4,4)	—	—
MA	12.07	02. Frais exceptionnels et d'acquisition de biens meubles non durables : déménagement, aménagement des nouveaux locaux, etc. ....	10,0	—	—
MA	14.01	02. Entretien des bâtiments .....	33,1	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	773,7	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
CO	63.01	02. Prime en capital aux organismes d'intérêt public régionaux pour leur permettre d'acquérir leur immeuble social .....	—	0	0
CO	71.01	02. Achat de terrains et bâtiments, construction et aménagement de bâtiments nouvellement acquis et contrats de location-achat .....	—	852,6	1 131,3
CO	72.11	02. Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne et mis à disposition du Ministère de la Région wallonne .....	—	30,0	30,0
CO	72.12	02. Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne et mis à disposition du Ministère de l'Équipement et des Transports .....	—	30,0	30,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	912,6	1 191,3
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	773,7	912,6	1 191,3
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	912,6	1 191,3
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Équipement et fournitures.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
MA	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	2,7	—	—
MA	12.03	03. Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Ministère wallon de l'Équipement et des Transports .....	95,3	—	—
MA	12.04	03. Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Ministère de la Région wallonne .....	106,9	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(18,5)	—	—
MA	12.07	03. Habillement du personnel .....	0	—	—
MA	12.08	03. Entretien et réparation de matériel et mobilier .....	0	—	—
GR	12.09	03. Entretien et réparation - service automobiles .....	170,0	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(10,1)	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	403,5	—	—

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	74.01	03. Achat de biens meubles durables non spécifiques - Ministère wallon de l'Équipement et des Transports .....	108,9	—	—
MA	74.02	03. Achat de biens meubles durables non spécifiques - Ministère de la Région wallonne .....	74,4	—	—
		(Dépenses années antérieures) .....	(5,3)	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	188,6	—	—
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	592,1	—	—
		<b>Programme 04.</b>			
		<b>Plan vert.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	51.02	04. Travaux de plantation, plantations d'essai et aménagements d'espaces verts sur les biens privés prévus aux 6° et 7° de l'article 2 de l'arrêté royal du 28 octobre 1960 .....	—	3,0	5,2
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	3,0	5,2
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	—	3,0	5,2
		<b>Programme 05.</b>			
		<b>Informatique.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
LI	12.02	05. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	0,5	—	—
LI	12.03	05. Convention d'assistance informatique pour les cabinets ministériels et connexion avec l'informatique du Ministère .....	2,5	—	—
LI	12.11	05. Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère ....	158,6	—	—
GR	12.12	05. Convention pour la gestion de l'infrastructure informatique du Ministère.- Application cartographique régionale .....	40,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	201,6	—	—
		<b>Totaux pour le programme 05.</b>	201,6	—	—
		<b>Totaux pour la section 50.</b>	5 532,5	915,6	1 206,5
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	912,6	1 191,3
		<b>Section 51.</b>			
		<b>Routes.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Construction.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
GR	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	56,2	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	56,2	—	—

Mi- niste ordon- nateur	Article	LIBELLES	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	72.01	01. Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région (y compris l'achat de terrains) .....	—	72,5	65,0
GR	73.01	01. Construction, aménagement, équipement des autoroutes et routes de la Région (y compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages) .....	—	4 504,0	4 185,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	4 576,5	4 250,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	56,2	4 576,5	4 250,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	4 576,5	4 250,0
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Entretien.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
GR	14.01	02. Entretien et gestion du réseau autoroutier et routier de la Région, y compris le service d'hiver .....	—	2 371,0	1 861,0
GR	14.02	02. Entretien, réparation et autres charges généralement quelconques relatives aux immeubles non encore incorporés dans le domaine public .....	0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	2 371,0	1 861,0
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	—	71,0	65,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	71,0	65,0
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	0	2 442,0	1 926,0
		<i>Totaux pour la section 51.</i>	56,2	7 018,5	6 176,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	4 576,5	4 250,0
		<b>Section 52.</b>			
		<i>Voies hydrauliques.</i>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Cours d'eau.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
GR	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	10,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	10,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	71.05	01. Acquisition de terrains en vue de travaux aux cours d'eau et aux barrages-réservoirs et adductions (apurement des engagements antérieurs au 31 décembre 1991) .....	—	0	25,0
GR	73.03	01. Cours d'eau, y compris les acquisitions de terrains .....	—	1 668,2	1 224,2

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
GR	01.08	01. Travaux de la rubrique "divers" du programme d'infrastructure prioritaire .....	—	51,8	116,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	1 720,0	1 365,2
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	10,0	1 720,0	1 365,2
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	1 720,0	1 340,2
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Ports et voies d'accès.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	63.14	02. Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées .....	—	75,0	51,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	75,0	51,0
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	—	75,0	51,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	75,0	51,0
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Barrages et réservoirs.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	73.03	03. Barrages-réservoirs et adduction.- Bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains .....	—	87,0	116,2
GR	73.16	03. Infrastructure pour les barrages .....	—	0	2,5
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	87,0	118,7
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	—	87,0	118,7
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	87,0	118,7
		<b>Programme 04.</b>			
		<b>Entretien.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
GR	14.03	04. Entretien ordinaire des ports, cours d'eau et de leurs dépendances.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien des voies hydrauliques .....	150,0	—	—
GR	32.06	04. Subvention à l'office de la navigation pour faire face à l'insuffisance de ses recettes d'exploitation .....	428,8	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	578,8	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	73.21	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer par l'administration des voies hydrauliques, y compris les travaux de réparation des dommages causés par les tempêtes et inondations .....	—	230,0	202,0

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
GR	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	10,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	10,0	230,0	202,0
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	588,8	230,0	202,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	230,0	202,0
		<b>Totaux pour la section 52.</b>	598,8	2 112,0	1 736,9
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	2 112,0	1 711,9
<b>Section 53.</b>					
<b>Services techniques.</b>					
<b>Programme 01.</b>					
<b>Electricité - Routes, construction.</b>					
<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>					
GR	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	12,6	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	12,6	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	73.02	01. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques sur les auto- routes et routes de la Région .....	—	487,9	654,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	487,9	654,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	12,6	487,9	654,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	487,9	654,0
		<b>Programme 02.</b>			
<b>Electricité - Routes, entretien.</b>					
<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>					
GR	14.02	02. Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes de la Région .....	—	1 064,7	1 160,0
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	1 064,7	1 160,0
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	7,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	7,0	—	—
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	7,0	1 064,7	1 160,0
<b>Programme 03.</b>					
<b>Electricité - Voies hydrauliques, construction.</b>					
<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>					
GR	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3,0	—	—

(En millions de francs)

Ministre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	73.01	03. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques pour les cours d'eau et les barrages .....	—	0	0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	0	0
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	3,0	0	0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	0	0
		<b>Programme 04.</b>			
		Electricité - Voies hydrauliques, entretien.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
GR	14.04	04. Frais d'exploitation et d'entretien ordinaire d'installations électriques et électromécaniques établies par la Région sur des voies navigables.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien de ces installations, y compris fourniture de lampes et travaux d'entretien .....	163,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	163,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	73.19	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer aux installations sur les voies navigables (renouvellement et aménagement des installations existantes) .....	—	153,0	178,0
GR	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3,0	153,0	178,0
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	166,0	153,0	178,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	153,0	178,0
		<b>Programme 05.</b>			
		Réseau de télécommunication.			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	73.15	05. Etablissement d'une partie des installations nécessaires pour la solution des problèmes d'information et d'automatisation en rapport avec le réseau des voies navigables et des routes et raccordement des installations électriques et électromécaniques relatives aux voies navigables et aux routes au réseau de distribution d'énergie .....	—	143,0	100,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	143,0	100,0
		<b>Totaux pour le programme 05.</b>	—	143,0	100,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	143,0	100,0
		<b>Programme 06.</b>			
		Cartographie.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
GR	12.03	06. Biens non durables et services .....	0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	—	—

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
GR	74.01	06. Biens durables .....	40,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	40,0	—	—
		<b>Totaux pour le programme 06.</b>	40,0	—	—
		<i>Totaux pour la section 53.</i>	228,6	1 848,6	2 092,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	783,9	932,0
		<b>Section 54.</b>			
		<b>Transports.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Transport urbain et interurbain.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	20,0	—	—
BA	22.01	01. Subventions à la Société régionale wallonne de Transport à titre de contribution à l'équilibre des comptes d'exploitation .....	6 831,7	—	—
BA	40.01	01. Intervention financière dans les frais de fonctionnement de la Société régionale wallonne de Transport .....	52,0	—	—
BA	01.01	01. Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885) .....	12,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 915,7	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	51.11	01. Intervention de la Région dans le coût de la signalisation des passages à niveau sur lignes de tramways (application de l'arrêté royal du 2 août 1977) .....	0	—	—
BA	60.01	01. Subventions en capital accordées aux sociétés d'exploitation .....	0	—	—
BA	60.02	01. Subvention à la Société régionale wallonne de Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement .....	—	0	0
BA	60.03	01. Subventions en capital accordées aux sociétés d'exploitation (apurement des engagements antérieurs au 31 décembre 1990) .....	—	0	0
BA	60.04	01. Subventions aux sociétés d'exploitation pour acquisition de matériel roulant spécifique .....	—	0	45,0
BA	71.01	01. Dépenses d'investissement de la Région en matière de transports urbains et interurbains .....	—	457,0	580,0
BA	74.06	01. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	2,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2,0	457,0	625,0
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	6 917,7	457,0	625,0
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	457,0	580,0

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Aéroports régionaux.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	02. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	3,0	—	—
BA	14.01	02. Entretien et gestion des aérodromes .....	10,0	—	—
BA	22.01	02. Intervention dans le déficit d'exploitation des aéroports et aérodromes .....	50,0	—	—
BA	30.01	02. Subventions de nature à favoriser le développement des aéroports et aérodromes wallons .....	31,0	—	—
BA	32.01	02. Intervention de la Région dans le coût des services "incendie et entretien" des aéroports en exécution des conventions de concession .....	50,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	144,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	51.01	02. Investissement de la Région dans les investissements d'exploitation à la protection incendie et à l'entretien des aéroports .....	5,0	—	—
BA	73.01	02. Infrastructure des aéroports et aérodromes .....	—	537,0	64,8
BA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	0,2	—	—
BA	81.01	02. Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés d'exploitation des aéroports régionaux .....	—	0	0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5,2	537,0	64,8
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	149,2	537,0	64,8
		<i>Dont programme d'investissement</i>	5,0	537,0	64,8
		<b>Programme 03.</b>			
		<b>Navigation intérieure.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.01	03. Actions de promotion de la navigation intérieure .....	3,0	—	—
BA	32.01	03. Subventions aux fins du développement de la navigation intérieure .....	5,0	—	—
BA	41.01	03. Gestion ORNI .....	0,4	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8,4	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	61.01	03. Subvention accordée à l'office régulateur de la navigation intérieure en vue du paiement des primes de déchargement accordées en exécution du règlement CEE 1101/89 du 27 avril 1989 .....	8,5	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	8,5	—	—
		<b>Totaux pour le programme 03.</b>	16,9	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Programme 04.</b>			
		<b>Promotion et coordination des transports.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	04. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions .....	40,0	—	—
BA	12.04	04. Contrats d'études (années antérieures) .....	2,3	—	—
BA	33.01	04. Subventions en matière d'information et de promotion des transports .....	—	3,6	1,8
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	42,3	3,6	1,8
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.02	04. Contrats en vue de l'amélioration de la qualité du transport .....	—	5,0	2,0
BA	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme .....	2,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2,0	5,0	2,0
		<b>Totaux pour le programme 04.</b>	44,3	8,6	3,8
		<i>Totaux pour la section 54.</i>	7 128,1	1 002,6	693,6
		<i>Dont programme d'investissement</i>	5,0	994,0	644,8
		<b>Section 80.</b>			
		<b>Programme plus.</b>			
		<b>Programme 01.</b>			
		<b>Sécurité routière.</b>			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	61.01	01. Subventions à la Société régionale wallonne de Transport et aux sociétés d'exploitation pour l'acquisition de matériel embarqué bus .....	—	0	100,6
GR	73.03	01. Travaux réalisés en vue d'améliorer la sécurité routière par le ralentissement du trafic .....	—	2,9	25,0
GR	73.04	01. Travaux d'aménagement en vue de réaliser l'intégration urbaine et d'améliorer le cadre de vie .....	—	0,3	35,0
GR	73.05	01. Gestion électronique du trafic et équipement électrique des grands axes routiers .....	—	74,8	60,0
GR	73.08	01. Eclairage des grands axes routiers .....	—	3,0	26,5
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	81,0	247,1
		<b>Totaux pour le programme 01.</b>	—	81,0	247,1

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<b>Programme 02.</b>			
		<b>Transport.</b>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.01	02. Etudes relatives à l'encadrement scientifique du transport en Wallonie .....	—	0	5,4
BA	41.01	02. Subventions à la Société régionale wallonne de Transport et aux sociétés d'exploitation afin d'améliorer la qualité du transport .....	—	0	0
BA	41.02	02. Subventions à la Société régionale wallonne de Transport en vue d'accroître l'information des usagers .....	—	0	6,0
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	0	11,4
		<b>Totaux pour le programme 02.</b>	—	0	11,4
		<i>Totaux pour la section 80.</i>	—	81,0	258,5
		<b>TOTAUX GENERAUX.</b>	13 544,2	12 978,3	12 163,5
		<i>Dont programme d'investissement</i>	5,0	9 379,0	8 730,0

*Vu pour être annexé au projet de décret du 7 mars 1992*

**1. LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES,  
CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ADMINISTRATION ET  
DES TRAVAUX SUBSIDIES**

**1. SECRETARIAT GENERAL DU  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT (SECTION 50)**

**1.1. Gestion générale du Ministère (programme 01)**

**Article 11.03.01 et 11.04.01**

L'estimation des charges de personnel a été effectuée de la manière suivante :

1.	Ordonnancement effectués en 1990 :	2.714,7 M.F.
	Ordonnancements effectués sur crédits reportés de 90 :	58,5 M.F.
	Ordonnancements effectués par la cellule provisoire :	5,8 M.F.
		<hr/>
		2.779,0 M.F.
	Coëfficient 1992/1990	x 1,0735
		<hr/>
	Sous-total :	2.983,3 M.F.
	Traitements payés par le Fonds des Routes	196,7 M.F.
		<hr/>
	Sous-total :	3.180,0 M.F.
2.	<u>Variation en fonction de l'évolution des effectifs</u>	
	<b>2.1. Départs</b>	
	Départs 1990 :	- 45,9 M.F.
	Départs 1991 :	- 100,3 M.F.
	Départs 1992 :	- 52,0 M.F.
	Suppression des stagiaires ONEM	- 8,0 M.F.
	Agents en pause-carrière	- 12,7 M.F.
		<hr/>
		- 218,9 M.F.

## 2.2. Recrutements intervenus

62 agents niveau 1 (coût moyen 1.006.057)	62,4 M.F.
137 agents niveau 2 (coût moyen 641.685)	87,9 M.F.
65 agents niveau 3 (coût moyen 591.883)	38,5 M.F.
43 agents niveau 4 (coût moyen 573.874)	24,7 M.F.
	<hr/>
	213,5 M.F.
Sous-total 2	- 5,4 M.F.

## 2.3. Transferts à intervenir

Agents de la Régie des Voies aériennes (100 agents pendant 6 mois)	50,0 M.F.
3. <u>Variation en fonction des promotions et de l'ancienneté :</u>	81,1 M.F.
4. <u>Programmation sociale :</u>	
4.1. Convention collective 1990 intersectorielle	59,5 M.F.
4.2. Convention collective intersectorielle 1991 et convention sectorielle 90-91	97,4 M.F.
Sous-total	<hr/> 156,9 M.F.
5. <u>Recrutements à intervenir</u>	
Recrutements 92 autorisés en 1991 (61 autorisations) : (période retenue 5 mois/12)	16,3 M.F.
6 agents niveau 1 6,0 M.F.) 16 agents niveau 2 10,3 M.F.) 24 agents niveau 3 14,2 M.F.) 25 agents niveau 4 8,6 M.F.)	39,1 M.F.
<b>Total général :</b>	<b>3.478,9 M.F.</b>

Ce crédit se décompose de la manière suivante :

article 11.03.01 :	3.462,9 M.F.
article 11.04.01 :	16,0 M.F.

Le coût moyen d'un agent (statutaire et contractuel confondu) calculé à partir du versement réel de janvier 1991 est estimé à:

Traitement brut annuel moyen à l'indice 1,0951	709.725
Pécule de vacances 1992 moyen	32.348
Allocation moyenne de fin d'année 1992	25.652
Montant moyen des allocations familiales par agent	45.888
Montant moyen des cotisations patronales (moyenne pondérée à calculer sur la base de 9,69 pour les statutaires et de 16,29 % pour les temporaires)	87.904
Montant moyen versé par agent d'autres allocations versées (allocations de foyer ou de résidence, allocation pour fonctions supérieures, etc.)	2.303
TOTAL :	903.820

L'augmentation importante de ce crédit budgétaire est dû essentiellement aux recrutements réalisés en 90 et 91, aux transferts à réaliser des agents de la Régie des voies aériennes.

#### **Article 11.04.01**

Le montant est proposé à titre conservatoire

#### **Article 12.04.01**

Le crédit sollicité est pratiquement identique au crédit du budget initial 1991.

Il se décompose comme suit : (en milliers de francs)

1. Abonnements, titres de transport et autres frais de transport :	15.000
2. Indemnités kilométriques pour l'utilisation des autos et motos propriétés de agents	16.000
3. Frais de route et de séjour :	30.000
4. Mission à l'étranger :	3.500
5. Indemnités pour changement de résidence	50
6. Indemnités pour chauffage et éclairage des locaux occupés pour les besoins du service par les agents des Voies navigables	20
7. Remboursements aux membres du personnel des dégâts matériels, irrécupérables à charge de tiers, et occasionnés par des accidents de travail, reconnus comme tels, en application de la loi du 3 juillet 1967, par des actes dommageables, des organes ou par des vices des choses dont l'Administration a la garde :	20

8.	Remboursement aux conducteurs d'auto du coût du permis de conduire et des examens ophtalmologiques	60
9.	Indemnités pour frais de bureau	120
10.	Indemnités pour usage et entretien de bicyclettes et vélomoteurs	30
11.	Chèques-repas	174.271
	- 3.410 x 11 x 20 x 230 = 172.546.000	
	- Coût de la distribution 1% de 172.546.000, soit 1.725.460	
	<b>TOTAL</b>	<b>239.071</b>

#### Article 12.05.01

Ce crédit est destiné à couvrir les charges de l'affiliation du Ministère de la Région wallonne à l'A.S.B.L. "Service public de médecine du travail des Communautés française et germanophone de Belgique".

Ce crédit se compose de la redevance annuelle par travailleur, la redevance de la surveillance des conditions de travail par travailleur non soumis à surveillance médicale, le coût des examens radiographiques des poumons, des vaccinations et des tests tuberculiques, de la sélection médicale des chauffeurs et des examens et actes techniques complémentaires.

#### 1.2. Bâtiments (programme 02)

#### Article 12.06.02

Cette allocation se décompose à raison de 40 % pour le M.R.W. et de 60 % pour le M.E.T.

M.R.W. :	- locations directes	157.073.673 F
	- précompte immobilier	3.448.333 F
	- dépenses de consommation et d'entretien en rapport avec l'occupation des locaux	121.957.994 F
		282.480.000 F
M.E.T. :	- locations directes	230.470.000 F
	- dépenses de consommation et d'entretien en rapport avec l'occupation des locaux	186.811.400 F
	- loyers et dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux affectés à la cellule administrative du M.E.T.	6.438.600 F
		423.720.000 F
M.E.T.	- dépenses pour travaux d'entretien à effectuer dans les bâtiments loués par le M.E.T. (en 1991, dépenses imputées à charge de l'article 14.01.02)	20.000.000 F
TOTAL		726.200.000 F

### **Article 12.07.02**

Dans le cadre de la réorganisation des implantations des services de l'Administration centrale à Bruxelles et à Namur et de divers déménagements prévus au sein du M.R.W., il s'indique de prévoir pour couvrir ces dépenses de déménagements et les frais de première installation qui en découlent un crédit de 10 millions, identique à celui octroyé pour l'exercice 1991.

### **Article 14.01.02**

Le crédit est diminué par rapport au crédit initial du budget 1991, car une partie des dépenses a été transférée à l'article 12.06.02.

L'allocation est maintenue au niveau du crédit ajusté de façon à réaliser un programme de rattrapage relatif à l'entretien des bâtiments des districts et des régies routières.

## **1.3. Equipement et fournitures (programme 03)**

### **Article 12.03.03**

Les crédits sollicités se rapportent aux postes repris ci-dessus:

1.	Accès du département au réseau BISTE et autres banques de données	5.000.000
2.	Dépenses diverses	1.500.000
3.	Location et réparation de machines	31.200.000
4.	Fournitures de bureau	24.500.000
5.	Fournitures pour machines de bureau	2.200.000
6.	Achat de papier (imprimerie incluse)	12.500.000
7.	Impression de documents (films + développements)	10.000.000
8.	Masse d'habillement	3.000.000
9.	Nettoyage des vêtements de travail	500.000
10.	Poste, affranchissements, colis SNCB	31.200.000
11.	Frais alimentaire + vaisselle	7.200.000
12.	Réparations et entretien véhicules	5.300.000
13.	Assurances véhicules	1.200.000
14.	Fournitures pour imprimerie hors papier	500.000
15.	Achat de produits et de petit matériel d'entretien	4.000.000
	<b>TOTAL</b>	<b>106.900.000</b>
	- frais de fonctionnement services extérieur de la Tutelle	-19.000.000
		<b>106.900.000</b>

**Article 12.04.03**

Les crédits sollicités se rapportent aux postes repris ci-dessous:

1.	Location, entretien et réparation des machines de bureau	21.500.000
2.	Petites fournitures, papier photocopie, imprimés	12.900.000
3.	Fournitures pour machines	2.150.000
4.	Matériel de dessin, papier pour reproduction de plans	4.650.000
5.	Poste, affranchissement, colis SNCB	17.200.000
6.	Fournitures pour imprimerie	8.600.000
7.	Masse d'habillement : Vêtements de travail et de sécurité Uniformes	11.600.000
8.	Remboursement téléphonique des agents	6.000.000
9.	Nettoyage des vêtements de travail	3.500.000
10.	Achat de produit et de petit matériel d'entretien	6.000.000
11.	Entretien matériel informatique hors G.I.E.I.	6.500.000
	TOTAL	100.600.000

**Article 74.02.03**

Les crédits sollicités se rapportent aux postes repris ci-après :

1.	Machines à écrire	2.500.000
2.	Calculatrices	1.000.000
3.	Achat de copieurs, télécopieurs, tireuses de plans, répondeurs téléphoniques, matériel de télécommunication, machines pour bureau de dessin	5.500.000
4.	Achat de mobilier de bureau (tenu compte de 200 nouveaux agents en 1992)	57.200.000
5.	Matériels divers en accessoires de bureau (lampes, frigos, ventilateurs, dictaphones ...)	6.000.000
6.	Achat de véhicules	6.000.000
7.	Acquisition de matériel et accessoires pour l'imprimerie (modernisation)	10.000.000
8.	Installation de téléphonie	8.000.000
9.	Aménagements des immeubles loués	8.000.000
	TOTAL	104.200.000

## 2. MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

### 1 ROUTES (section 51)

#### 1.2 CONSTRUCTION (programme 01)

	<b>1.2.1 INVESTISSEMENT (article 72.01.10)</b>	<b>72.480.945 F</b>
<b>1. Mont-Ste-Geneviève - RR515</b>	Adaptations et transformation d'un hangar	
<b>2. Sprimont - RR612</b>	Nouveau hall Installation électrique BT Pont élévateur	
<b>3. Soignies - RR513</b>	Raccordement énergie gazière et électrique Frais d'étude IDEA Installation électrique BT -Travaux complémentaires -Complément honoraires	
<b>4. Sinsin - RR916</b>	Construction d'une toiture pour hangar à épanduses Installation électrique BT du hangar	
<b>5. Gedinne - RR917</b>	Fourniture et placement de deux silos verticaux en bois 150 m3 Aménagement de 2 hangars existants Construction d'un hangar pour épanduses Construction d'un ensemble de 4 loges à sel	
<b>6. Bouge - RR913</b>	Fourniture et placement d'un silo vertical en bois 150 m3	
<b>7. Paliseul-RR830-Dépôt provincial</b>	Construction d'un hall-hangar Aménagement intérieur du garage Centre-Luxembourg Aménagement d'un dépôt fondant à Habay Toiture de l'immeuble Bertrand à Arlon Création de bureaux à Bastogne	
<b>8. Divers et petits aménagements</b>		
	<b>1.2.2. INVESTISSEMENT (article 73.01.01)</b>	
<b>1.2.2.1 ACHEVEMENT DES TRAVAUX</b>	A 8 Cointe E 411 - autoroute des Ardennes	<b>1.450.000.000 F</b>
<b>Programme de réserve.</b>	E 411 - autoroute des Ardennes	

Article 73.01.01	Achèvement Autoroutes	Brabant wallon	Charleroi
Nouvelles infrastructures	1.450 M	59 M	0 M
Conservation du patrimoine		30 M	114 M
Sécurité de la circulation		91 M	35 M
Environnement		0 M	0 M
Divers		20 M	15 M

Reliquat des années antérieures		46 M	61 M
TOTAL	1.450 M	246 M	225 M

Mons	Liège I	Liège II	Arlon	Namur	Total
177 M	50 M	130 M	0	18 M	1.884 M
80 M	218 M	198 M	151 M	103 M	894 M
44 M	28 M	73 M	122 M	164 M	657 M
0	26 M	0	46 M	218 M	290
25 M	40 M	40 M	30 M	23 M	193 M
171 M	114 M	95 M	88 M	11 M	586 M
TOTAL					
497 M	576 M	536 M	437 M	537 M	4.504 M

<b>SECTION 51</b>	<b>ARTICLE 73.01</b>	
<b>1.2.2.2 BRABANT WALLON</b>		
	<b>2.1. Nouvelles infrastructures.</b>	<b>59.400.000 F</b>
	- A 4 - Echangeur de Walhain - R.N. 25 Construction de deux ponts à Grez-Doiceau	
	<b>2.2. Conservation du patrimoine.</b>	<b>30.000.000 F</b>
	- N 59 a - Nivelles - Liaison R 24/A 54 (2ème phase) - N 237 - réparation d'un pont à Ways - N 271 - aménagements à Genval	
	<b>2.3. Sécurité de la circulation.</b>	<b>90.600.000 F</b>
	- N 275 - aménagement d'un carrefour à Rixensart A 7 - A 54 - remplacement de revêtements - Petits travaux de sécurité - N 273 - carrefour de la Gare à Chastre - N 268 - carrefour Demée à Grez-Doiceau - N 237 - carrefour route de Lillois à Vieux-Genappe - Marquages thermoplastiques - N 27 - Nivelles - Place E. de Lalieux - N 24 - Ronds-points	
	<b>2.4. Intégration dans l'environnement</b> <b>SOUS-TOTAL GENERAL</b>	<b>180.000.000 F</b>
	<b>2.5. Divers.</b>	<b>20.000.000 F</b>
	<b>2.6. Reliquat des années antérieures</b>	<b>46.000.000 F</b>
	<b>2.7. Total général.</b>	<b>246.000.000</b>
Programme de réserve.	- N 91 - carrefour Aliman à Incourt - N 5 - Mise à quatre voies à Baisy-Thy - N 59 a - liaison R 24 - A 54 (2ème phase) - N 238 - Liaison N 233 - N 25 - Contournement sud de GENAPPE - A 4 - Wavre - Ecrans anti-bruit	

<b>1.2.2.3 CHARLEROI</b>		
	<b>3.1. <u>Nouvelles infrastructures</u></b>	
	<b>3.2. <u>Conservation du patrimoine.</u></b> - A 15 - remplacement revêtements omiérés - N 568 - Fleurus-Wainage - N 573 - rue des Sablières - A 15 - revêtements à Courcelles - N 581 - rue du Port - D 523; restauration Ouvrages d'Art	<b>114.108.033 F</b>
	<b>3.3. <u>Sécurité de la circulation.</u></b> - N 53; Pont de Thuilies - Aménagements C.W.S.R. - Signalisation directionnelle - Marquages thermoplastiques	<b>35.000.000 F</b>
	<b>3.4 <u>Intégration dans l'Environnement.</u></b> <b><u>SOUS-TOTAL GENERAL</u></b>	<b>149.108.033 F</b>
	<b>3.5. <u>Divers.</u></b>	<b>15.000.000 F</b>
	<b>3.6. <u>Reliquat des années antérieures</u></b>	<b>61.000.000 F</b>
	<b>3.7. <u>Total général.</u></b>	<b>225.108.033 F</b>
Programme des réserves.	- N 5 - Charleroi-Nalines - N 90 - Fontaine de l'Evêque - A 15 - Fleurus - écrans acoustiques - N 563 - Waudrez - R 51 - Rond-point Tirou - N 5 - Contournement de Frasnes - Décomptes en cours au 1.2.1992 - Dossiers impétrants en cours au 1.2.1992 - N 90 - Farciennes - parachèvements - N 594; contournement de Chimay (est) - N 5; contournement de Couillet - N 55; contournement est de Binche - A 15 - aire d'Heppignies - R 51 - tunnel Roullier revêtements parois - N 90 - Anderlues - Fontaine-l'Evêque - N 53 A - Montigny-le-Tilleul rue de Bomérée - N 561 - Ragnies-Merbes (1ère phase) - N 562 - Merbes-Rouveroy (1ère phase) - D 516 - Rocate N 5/N 90 - A 54 - accès Hôpital Jumet - N 563 - Estinnes - N 53 - Gozée-Beaumont (abords) - A 54 - écrans acoustiques - R 51 - aménagement de la Place Charles II - N 53 - Traversée de Rance - N 40 - Traversée de Boussu-lez-Walcourt - N 569 - Gilly-Châtelet - D 142 - Patrimoine Vert - N 53 A - Chimay - N 99 - Contournement de Macquenoise - N 90 - Farciennes - parachèvements - N 568 - Farciennes - passerelle - A 54 - Petit-Roculx - Viesville revêtements	

<b>1.2.2.4. MONS</b>		
	<b>4.1. <u>Nouvelles infrastructures</u></b> - N 60 - Contournement de Péruwelz - N 58 - Dottignies-Armentières; revêtement à Comines - N 518 - Mouscron-Tourcoing construction d'une liaison avec le réseau français et la N 513	<b>177.053.658 F</b>
	<b>4.2. <u>Conservation du patrimoine</u></b> - A 8 - restauration dalles en béton - A 16 - Hautrage-Toumai; restauration glissières métalliques - D 521 - restauration d'ouvrages d'art - A 16 - revêtement hydrocarboné entre Pommeroeul et Péruwelz - A 7/R 5 - revêtement mince à Maisières et sur le ring est de Mons - D 511 - restauration de revêtements dans le district de Toumai	<b>80.457.295 F</b>
	<b>4.3. <u>Sécurité de la circulation.</u></b> - Travaux de sécurité non localisables - N 6 - Mons-Nimy; revêtement antidérapant - A 7 - dispositifs de sécurité - A 7 - Jemappes-Ghlin; suppression d'omières - D 521 - Propreté autoroute et abords - N 56 - aménagement dans la traversée de Lens	<b>43.541.654 F</b>
	<b>4.4. <u>Intégration dans l'environnement</u></b> <b>SOUS-TOTAL GENERAL</b>	<b>301.052.607 F</b>
	<b>4.5. <u>Divers.</u></b>	<b>25.000.000</b>
	<b>4.6. <u>Reliquat des années antérieures</u></b>	<b>171.000.000 F</b>
	<b>4.7. <u>Total général.</u></b>	<b>497.052.607 F</b>
<b>Programme de réserve</b>		
- N 52 - Gaurain-Antoing; pistes cyclables - Belloeil; signalisation touristique et directionnelle - N 533; traversée de Ronquières - N 60; liaison rue du Seuvoir avenue de la Résistance à Leuze-en-Hainaut - Leuze-en-Hainaut; signalisation directionnelle - N 7/N 60; rond-point; carrefour de la Croix-au-Mont à Leuze-en-Hainaut - R 50; aménagement de carrefours sur les boulevards de Mons - N 57; carrefour Chemin des croix à Lessines - N 58; aménagement de carrefours à Mouscron - N 56; pistes cyclables à Jurbise - N 56; dédoublement de la piste cyclable entre Lens et Jurbise - D 514; enduits de sécurité - D 514; marquages durables - N 547; rond-point à Saint-Ghislain - D 513; marquages durables	- R 50; boulevards de Mons - Trouitoirs bacs à plantations - N 60; aménagements de la Grand' rue à Leuze-en-Hainaut - N 526; traversée de Leuze-en-Hainaut - N 535; La Louvière - intégration urbaine (2ème phase) - N 7 - zone de stationnement au boulevard du Château à Ath - N 511; liaison A 17/N 50 à Estaimpuis - R 5; ring ouest de Mons - Pont sur la N 6 à Nouvelles - N 500 - Toumai-Antoing (2ème phase) - N 550 - Cuesmes-Quaregnon; revêtements - N 58; tunnel boulevard industriel à Mouscron (1ère phase) - N 27 - Péronnes-Bray - N 532; aménagement de la rue d'Ecaussinnes à Braine-le-Comte - N 504 - Péruwelz-Wiers - D 514; restauration d'ouvrages d'art dans le district de Mons - D 513; restauration d'ouvrages d'art dans le district de Soignies - A 15 - La Louvière - revêtement expérimental - N 563 - Givry-Havay - N 90 - Mons-Binche - N 543 - Mons-Havay - A 8 - Marquain-Hertain; revêtement drainant	

<b>1.2.2.5. LIEGE I</b>		
	<b>5.1. <u>Nouvelles infrastructures.</u></b> - N 625 - Berloz - Geer - liaison entre l'échangeur de Berloz (a3) et la N 637.	<b>49.878.106 F</b>
	<b>5.2. <u>Conservation du patrimoine.</u></b> - N 671 - Herstal - Raccordement du nouveau pont de Wandre au quai Bonne Espérance - A 3 - Waremmes - Pont I.86 Modernisation - A 3 - Herstal - Loncin - Modernisation de sections ombrées - 69 - Oreye - modernisation entre la N 3 et limite du Limbourg - 633 - Comblain-au-Pont - modernisation au lieu-dit "Douxflamme" - A 3 - Herstal - remplacements de joints de dilatation et appuis - Engis- St-Georges - Liaison N 90/N 617 - N 20 - Juprelle - Modernisation	<b>218.000.000 F</b>
	<b>5.3. <u>Sécurité de la circulation.</u></b> - N 671 - Oupeye - aménagement du carrefour de la Barrière et la N 618 - aménagement du carrefour des 7 Bonniers - N 608 - Visé - aménagement du carrefour de la rue Sart-au-Chêne - N 663 - Seraing - aménagement du carrefour formé par les rues de l'Acier, Nicolay et de Bonnelles - N 618 - Oupeye - carrefour formé par la N 618 et la rue de Wonck - N 63 - Nandrin - modernisation de la section comprise entre les carrefours de St-Séverin et des 4 Bras - N. Div. - travaux de sécurité non localisables	<b>127.651.576 F</b>
	<b>5.3. <u>Sécurité de la circulation</u></b> - N 3 - Fléron - Aménagement du carrefour de la Clé en giratoire - N. Div. - Fourniture de panneaux de signalisation - A/N. Div. - établissement de marquages durables - A 15 - Verlainne - Aménagement des dévers de l'Autoroute - A 26 - Liège - rectification des virages du viaduc des 18 Arcades	
	<b>5.4. <u>Intégration dans l'environnement.</u></b> - A 26 - Sprimont - plantations dans les 2 aires de repos - N 63 - Nandrin - Modernisation	<b>25.827.677 F</b>
	<b><u>SOUS-TOTAL GENERAL</u></b>	<b>421.357.359 F</b>
	<b>5.5. <u>Divers</u></b>	<b>40.000.000 F</b>
	<b>5.6. <u>Reliquat des années antérieures</u></b>	<b>114.000.000 F</b>
	<b>5.7. <u>Total général.</u></b>	<b>575.357.359 F</b>
Programme de réserve.	- N 66/641 - Huy - aménagement d'un carrefour giratoire - N 684 - Tihange - Tinlot - Section Tihange-9 Bonniers - 69 - Braives - modernisation de la section Omal - carrefour Duchâteau - N 63 - Neupré - Amélioration de revêtements - N 644 - Engis - Flémalle - modernisation (1ère partie) - N 696 - Nandrin-Engis - modernisation (1ère partie) - N 66 - Ferrières - Modernisation à Werbomont - N 3 - Liège-Oreye - modernisation du revêtement (partie) - A 3/A 25 - Visé (échangeur de Cheratte) - aménagement de la branche Aachen-Liège - Liège - routes universitaires du Sart-Tilman - sécurité - N 617 - Flémalle - carrefour quai du Halage-Passage d'Eau - A 25 - Visé - Barrières New-Jersey à Cheratte	

<b>6. LIEGE II</b>		
	<b>6.1. Nouvelles infrastructures.</b> - A 3 - Thimister - aménagement de l'échangeur d'El Saute (partie sud) - N 62 - St-Vith - Burg Reuland - modernisation de la section Neubruck-Hohenbusch - N 611 (à créer) St-Vith - contournement	<b>130.417.092 F</b>
	<b>6.2. Conservation du patrimoine.</b> - A 3 - Modernisation de la section Thimister-Battice 68 - Trois-Ponts - Modernisation de la section Grand-Halleux - Trois-Ponts - A 27 - Viaduc de Steinebruck - N 640 - Stavelot - modernisation de revêtements - A 3 - Battice - Aménagement de deux bassins d'orage	<b>198.010.809 F</b>
	<b>6.3. Sécurité de la circulation</b> - N 62 - Francorchamps - aménagement d'accotements - N. Div. - Travaux de sécurité non localisables - N. Div. - Fourniture de panneaux de signalisation - N/A Div. - Etablissement de marquages durables	<b>73.000.000 F</b>
	<b>6.4. Intégration dans l'environnement</b> <b>SOUS-TOTAL GENERAL</b>	<b>401.427.901 F</b>
	<b>6.5. Divers</b>	<b>40.000.000 F</b>
	<b>6.6. Reliquat des années antérieures</b>	<b>95.000.000 F</b>
	<b>6.7. Total général</b>	<b>536.427.901 F</b>
<b>Programme de réserve.</b>	- A 27 - Ster-Malmedy - revêtements - N 633 - Trois-Ponts - renouvellement du pont SNCB de Biester - N 658 - Bullange - Modernisation de la section Rocherath-Wallerscheid - N 632 - Waismes - Section Baugnez-Hollen - A 27 - Herve-Verviers - modernisation des revêtements - N 67 - Welkenraedt - modernisation - N 645 Liemeux - modernisation - N 651 - Basse-Bodeux - Vilette modernisation - N 676 et 681 - aménagement d'accotements à Andrifosse - N 62 - Malmedy - Aménagement d'un accotement à Burnenville - N 633 - Stavelot - Aménagement d'accotements à Coö - N 68 et 640 - Stavelot - rectification de virages au lieu dit Chefosse - N/A. Div. - établissement d'écrans anti-bruit non localisables - A 3 - Battice-Eynatten - revêtements	

1.2.2.7 ARLON		
	<b>7.1. <u>Nouvelles infrastructures.</u></b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N 826 - Barrière Hinck</li> <li>- N 40 a - modernisation à Redu</li> <li>- A 26 - Houffalize; réparation du pont 46</li> <li>- A 26 - Houffalize; renouvellement du revêtement du viaduc 47</li> <li>- A 4 - Libin; renforcement d'un talus instable</li> <li>- R. DIV. Renforcement d'ouvrages d'art</li> <li>- N 85 - Traversée de Sibret</li> </ul>	<b>151.103.133 F</b>
	<b>7.3. <u>Sécurité de la circulation</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- R. DIV. Marquage type C. Lot 1.</li> <li>- R. DIV. Marquage type C. Lot 2.</li> <li>- A 4 - A 26. Clôtures au droit des aires de repos</li> <li>- N 828 - Bouillon; réparation d'un mur et de la chaussée</li> <li>- N 87 - Huombois; revêtement anti-dérapant</li> <li>- N 822 - Arlon; amélioration du carrefour de Frassem</li> <li>- N 4 - N 86; construction d'une bretelle supplémentaire à l'échangeur de Marche</li> <li>- N 817 - Adon; amélioration du carrefour des rues de Sesselich et de la Semois</li> <li>- N 860 - amélioration du carrefour de Nadrin</li> <li>- N 86 - Marloie; amélioration du carrefour du "point du jour"</li> <li>- N 828 - Libramont; amélioration du carrefour avec la rue Thibétaine</li> <li>- N 40 - Libramont; amélioration du carrefour de Neuvillers</li> <li>- N 826 - Dohan; Eboulement du Saty - amélioration de l'itinéraire de déviation</li> <li>- A 4 - Thibessart - Clôtures à gibier</li> <li>- Divers aménagements - sécurité</li> </ul>	<b>122.243.851 F</b>
	<b>7.4. <u>Intégration dans l'environnement</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N 40 - Habay; démolition d'un immeuble</li> <li>- A 4 - Fouches; Ecrans anti-bruit</li> <li>- R. DIV. Placement de poubelles</li> <li>- N 30 - réintégration de la traversée de Bastogne</li> </ul> <b><u>SOUS-TOTAL GENERAL</u></b>	<b>46.350.957 F</b>  <b>319.697.941 F</b>
	<b>7.5. <u>Divers.</u></b>	<b>30.000.000 F</b>
	<b>7.6. <u>Reliquat des années antérieures</u></b>	<b>88.000.000 F</b>
	<b>7.7. <u>Total général.</u></b>	<b>437.697.941 F</b>



	<b>8.5. Divers</b>	<b>23.000.000 F</b>
	<b>8.6. Reliquat des années antérieures</b>	<b>11.000.000 F</b>
	<b>8.7. Total général</b>	<b>537.100.000 F</b>
<b>.Programme de réserve</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- N 90/942 - carrefour de Thon-Samson</li> <li>- N 921/957 - carrefour Briot - Ciney</li> <li>- N 930 - carrefour Chère Voie à Auvélais</li> <li>- N 947 - Jambes - Velaine - passage S.N.C.V.</li> <li>- N 40/99 - Doische - carrefour 4 bras</li> <li>- N 4 - Beuzet - aménagement rue Enckels</li> <li>- N 90 - Flawinne - rue du Déversoir</li> <li>- N 947 - Godinne - trottoirs</li> <li>- N 915 - amélioration à Blaimont</li> <li>- E 411 - mise à 3 voies entre Thorembais et Daussoulx</li> <li>- N 4 - aménagement carrefour de Quinaux</li> <li>- D 914 - petits travaux d'aménagement</li> <li>- N 949 - accès au domaine de Chevetogne</li> <li>- E 411 - balisage des bordures New-Jersey entre Custinne et Wellin</li> <li>- N 90 - Sclayn - traversée de Goulet</li> <li>- N 90 - Traversée de Floreffé</li> <li>- N 936/92 - Dinant - carrefour rues Sax et St-Jacques</li> <li>- N 90 - Namur - Place Wiertz et rue Patenier</li> <li>- N 95 - aménagement de la traversée de Beauraing</li> <li>- N 929 - Houyet - amélioration de la traversée</li> <li>- E 411 - Plantations Ciergnon - Lavaux-Site-Anne</li> <li>- A 15/E 411 - aménagement des aires de repos</li> <li>- N 990 - Olloy-Oignies</li> <li>- PROV. - Fourniture de bancs, de panneaux et de poteaux</li> <li>- E 411 - plantations Lavaux-Wellin</li> <li>E 411 - écran anti-bruit</li> <li>- N 939/99 - traversée de Nismes</li> <li>- A 4 - Viaduc de Beez (2e chaussée)</li> <li>- N 29 - modernisation entre Tongrinne et Gembloux</li> <li>- N 698 - Lot II - Haillet-Perwez</li> <li>- N 978 - modernisation à Walcourt</li> <li>- D 914 - aménagements divers</li> <li>- N 988 - aménagements à Tamines et Arsimont</li> <li>- N 938 - aménagements de la traversée de Leignon</li> <li>- N 951 - Lesves-Denée</li> <li>- N 917 - modernisation de revêtements</li> <li>- N 942 - traversée de Gesves</li> <li>- E 411 - viaduc de Beez - Peinturage anti-corrosion</li> <li>- N 971 - vallée de la Molinee - Lot II</li> <li>- O.A. - modernisation d'ouvrages d'art</li> <li>- N 988 - modernisation à Morville</li> <li>- N 911 - Focant-Wanlin</li> <li>- N 982 - Barcenal - modernisation</li> <li>- N 949 - Leignon - modernisation</li> <li>- N 955 - Genimont-Lessive</li> <li>- N 978 - Senzeille-Cerfontaine</li> </ul>	

<b>ENTRETIEN (programme 02)</b>		
<b>ARTICLE 14.01.02</b>		
	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>2.371.000.000 F</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Baux d'entretien</li> <li>2. Entreprises spécifiques de revêtement</li> <li>3. Entretien des ouvrages d'art</li> <li>4. Plantations et nettoyage</li> <li>5. Peinture, marquage et signalisation verticale</li> <li>6. Service d'hiver a) contrats b) fournitures</li> <li>7. Fournitures aux régies</li> <li>8. Dommages et avaries</li> <li>9. Reliquats 1991</li> </ul>	
<b>BIENS DURABLES SPECIFIQUES</b>	<b>ARTICLE 74.06.02</b>	
	<p><b>MONTANT TOTAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 camions</li> <li>- 1 balayeuse</li> <li>- 10 épanduses</li> <li>- 5 lames biaises</li> <li>- 1 tracteur de fauchage</li> <li>- 1 scrim</li> <li>- 1 appareil pour l'auscultation des relevés des dégradations</li> <li>- Remplacement de 3 véhicules usagés à la D.113</li> <li>- Appareil récupérateur de liant</li> <li>- Crédits pour petit matériel à répartir dans les divers services (1.000.000 x 7)</li> <li>- Compteurs Weigh in Motion</li> <li>- 40 compteurs manuels à répartir en province</li> </ul>	<b>71.000.000 F</b>

## VOIES HYDRAULIQUES : SECTION 52

### COURS D'EAU.: PROGRAMME 01

<b>ARTICLE 01.08.01</b>	<b>51.8 M</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Châtelet (Châtelineau) - rue du 11 novembre Programme CEE - RECHAR</li> <li>- Châtelet - rue d'Acoz et Tienne Robeau Programme CEE - RECHAR</li> <li>- Charleroi (tranche 60 MF HTVA) Moyen service(77 MF) et Haut service (43 MF) Programme CEE RECHAR</li> <li>- Divers, révisions, décomptes</li> </ul>	
<b>ARTICLE 73.03.01</b>	<b>1.668,2 M</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Canal du Centre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un bâtiment de commande à l'écluse d'Obourg Wartons</li> <li>- Réparation de la fuite à Ghislage</li> <li>- Franchissement de la chute de Strépy-Thieu Contrat cadre</li> <li>- Acquisition de terrains à Thieu</li> </ul> </li> <li>- <b>Canal Charleroi-Bruxelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une cabine de commande à l'écluse d'ITRE</li> <li>- Aménagement de sécurité à la tour amont de Ronquières y compris ascenseur extérieur</li> </ul> </li> <li>- <b>Sambre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de terrains sur le site de Trou d'Aulne (Gozée)</li> <li>- Acquisition de terrains à Merbes-le-Château</li> </ul> </li> <li>- <b>Meuse namuroise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rivière, Tailfer, Anseremme</li> <li style="padding-left: 40px;">Allongement des môles amont et travaux divers</li> <li>- Travaux d'urgence de renforcement d'un mur d'eau à Namur</li> <li>- Ecluse d'Hastièrre - abaissement de busc aval</li> </ul> </li> <li>- <b>Canal Albert</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement en rive gauche à Liège et à Herstal à hauteur des ouvrages de garde</li> <li>- Etanchement sous eau par membrane PVC à l'entrée de la tranchée de Caster à Lanaye</li> <li>- Elimination du môle central, consolidation des murs existants et construction d'un mur déversoir au droit des portes de garde à Monsin</li> </ul> </li> <li>- <b>Meuse liégeoise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etanchement du chenal aval de l'écluse d'Hermalle-sous Argenteau par mise en place de palplanches</li> <li>- Approfondissement de la Meuse entre l'amont du pont d'Ougrée et le pont de Seraing, y compris le renforcement des murs du quai en aval du pont d'ougrée (lot IV)</li> <li>- Aménagement du rivage Marcellis</li> <li>- Acquisition de terrains à Renory</li> </ul> </li> <li>- <b>Ourthe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagement de la vallée de l'Ourthe dans le cadre d'une amélioration de l'évacuation des crues : 1ère phase</li> </ul> </li> <li>- <b>Laboratoires de Châtelet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constructions et aménagements de modèles en vue d'études relatives aux voies hydrauliques</li> </ul> </li> <li>- <b>Ensemble des directions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la sécurité et de l'environnement</li> </ul> </li> <li>- Divers, révisions, décomptes</li> </ul>	

## PORTS ET VOIES D'ACCES : PROGRAMME 02

ARTICLE 63.14.02	75 M
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Port autonome de Charleroi</b></li> <li>- Aménagement des aires de stockage à Courcelles 1ère phase</li> <li>- <b>Port autonome de Namur</b></li> <li>- Aménagement du port du Bon Dieu à Namur</li> <li>- Aménagement du port de Samson</li> <li>- <b>Port autonome de Liège</b></li> <li>- Construction d'un bassin d'orage au Port pétrolier de Wandre</li> <li>- Revêtement en béton des terrains rive sud darse sud : 3ème phase</li> <li>- Port pétrolier : aménagements divers</li> <li>- Pose d'une voie ferrée quai sud de la darse couverte de Monsin</li> <li>- Construction de voirie avec passage à niveau du ch. de fer reliant la rue de l'île Monsin aux terrains de quai de Meuse</li> <li>- <b>Ensemble des directions</b></li> <li>- Divers, révisions, décomptes</li> </ul>	

## BARRAGES, RESERVOIRS : PROGRAMME 03

ARTICLE 73.03.03	87 M
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Direction de Verviers</b></li> <li>- Ourthe : éclairage extérieur du bâtiment d'information technique</li> <li>- <b>Direction de Couvin</b></li> <li>- Renforcement de l'étanchéité et mise en place d'un système de contrôle automatique des sous- pression : 1ère phase</li> <li>- Traitement des joints du parement amont du barrage de la Plate Taille : 1ère phase</li> <li>- <b>Ensemble des directions</b></li> <li>- Divers, révisions, décomptes</li> </ul>	

## ENTRETIEN : PROGRAMME 04 -

<b>Article 14.03.04.</b>	<b>150 M</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien bâtiments techniques</li> <li>- Baux d'entretien, de dragages, de curage, de fauchages</li> <li>- Dommages - avaries</li> <li>- Petits travaux de réparation et entretien (avances de fonds)</li> <li>- Entretien et achat matériel spécifique</li> <li>- Carrière de Gore</li> </ul>	
<b>Article 32.06.04</b>	<b>428,8M</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention O.N.</li> </ul>	
<b>Article 73.21.04.</b>	<b>230 M</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et réparation d'ouvrages d'art</li> <li>- Dragages</li> <li>- Entretien et réparation de berges et chemins de service</li> <li>- Entretien extraordinaire à réaliser à la faveur du chômage triennal de la navigation</li> </ul>	
<b>Article 74.06.04.</b>	<b>10 M</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat et entretien de biens meubles durables spécifiques.</li> </ul>	

# SERVICES TECHNIQUES : SECTION 53

## Electricité - Route construction: Programme 01

### A. PROGRAMME PHYSIQUE

Article 73.02.01	487,9 M
<p><b>0. Décompte et révisions contractuelles</b></p> <p><b>1. Signalisation lumineuse conventionnelle</b></p> <p>1a. Direction de Mons            297 - Cul des Sarts - Remplacement des flèches vétustes            Programme C.W.S.R.</p> <p>1b. Direction de Liège            programme C.W.S.R.</p> <p><b>2. Eclairage routier</b></p> <p>2a. Direction de Mons            N 90 - Route de la Basse-Sambre            N 538 - Bois d'Havre et            N 40 - Beaumont            Charleroi - Travaux métro léger Repose éclairage            Aire de repos parking d'Heppignies            A 16 - Eclairage parking de BURY            A 16 - Eclairage parking de Péruwelz            Echangeur N 5 - N 25 Genappe            Namur - Amélioration de l'éclairage sur voies de pénétration (3° tranche)            N 5 - Tronçon Neuville-Mariembourg            299 - A 4 - Eclairage parking de Wanlin</p> <p>2b. Direction de Liège            26 - Houffalize - parking de Mont-Fontenaille            E 411 - Libramont-Chevigny -parking de Recogne            E 40 - Lontzen - Parking de Walhorn            N 604/N 621 - Soumagne Carrefour Matéoti            Huy - Rond point (C.W.S.R.)            E 25 - Eclairage des demi-accès de Houffalize et Mabompré            E 40 - Remplacement de poteaux vétustes            N 90 - d'Engis à Ivoz-Ramet            Programme C.W.S.R.            N 86 - Tronçon Marloie - Jemelle</p> <p><b>3. Aides électroniques à la circulation</b></p> <p>3b. Direction de Liège            Droixhe - Accès E 25 - Télé-surveillance et téléguidage            Droixhe - accès E 25 - Panneaux à indications variables            Panneaux à indications variables: Loncin, Cheratte, Vottem</p> <p>3c. Direction des réseaux            E 411 - Daussoulx - Remplacement du central            N 25 - Nivelles - L.L.N. -Postes téléphoniques</p> <p>3d. Direction des programmes et études            E 411 - Installation d'essai d'un pont de pesée dynamique</p> <p><b>4. Equipements des tunnels et ouvrages d'art</b></p> <p>4b. Direction de Liège            Liège - Trémie Hocheporte - Fourniture d'un groupe électrogène</p> <p><b>5. Déplacement d'installations en vue de la réalisation de travaux publics</b></p>	

Article 73.02.01	1.361,5 M
<p><b>1. Signalisation lumineuse conventionnelle</b></p> <p><b>1a. Direction de Mons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N 5/N 5bis - Jumet</li> <li>- Ghislenghien - Carrefour N 7/N 56 et N 7/ N 57</li> <li>- Namur (Daussoulx) - E 42/E 411</li> <li>- Programme C.W.S.R. - Nouvelles installations et adaptations des équipements existants</li> <li>- A 8-4 échangeurs B</li> </ul> <p><b>1b. Direction de Liège</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme C.W.S.R.</li> </ul> <p><b>2. Eclairage routier</b></p> <p><b>2a. Direction de Mons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ath - Amélioration de l'éclairage</li> <li>- N 569 - Lodelinsart - Chatelet</li> <li>- N 29 - Tronçon Thoremçais- Gembloux - Soubrefte</li> <li>- N 56 - Mons - Ath (18 km)</li> <li>- N 52 - Antoing - Gaurain - Bruyelle</li> <li>- N 545 - Ghlin - Frameries</li> <li>- A 8 - Eclairage continu (1ère tranche - 15 km)</li> <li>- A 16 - Ech. Péruwelz - Rem-placement poteaux 20 M</li> <li>- Charleroi - Amélioration de l'éclairage sur les voies de pénétration (3ème tranche)</li> <li>- Mons - Amélioration de l'éclairage sur les voies de pénétration (3ème tranche)</li> <li>- E 42 - E 19 - Jemappes - Nimy -royennes - Remplacement poteaux 12,50 m</li> <li>- E 19 - Intérieur RO - Remplacement de poteaux vétustes</li> <li>- R 5 - Ring Est de Mons</li> <li>- N 572 - BK 1 (garage Citroën) BK O (gazon)</li> <li>- N 5 - Frasnes-Lez-Gosselies - limite Brabant</li> <li>- N 90 - Tronçon Fontaine-l'Evêque - Anderlues</li> <li>- Aire de repos parking d'Heppignies -Bretelles</li> <li>- Signalisation d'approche</li> <li>- Eclairage accès parking Gaurain -Ramecroix</li> <li>- Chemin champêtre</li> <li>- Signalisation d'approche</li> <li>- Modif. et ext. parking Froyennes</li> <li>- Signalisation d'approche</li> <li>- Cabine H.T.</li> <li>- Ecl. parking et accès Mourcourt</li> <li>- Ecl. berne centrale</li> <li>- N 29 - Tronçon Thoremçais - Glimes - 7 km</li> <li>- N 5 - Plancenot - Glabais (7 km)</li> <li>- N 4 - Wavre - Carrefour N 4/N 25</li> <li>- Baisy-Thy - BK 32.5 - BK 33.5</li> <li>- Fosse-La-Ville - Cf. N 922 - N 98 Echangeur</li> <li>- N 958 - Tronçon N 90 - N 93 - 4 km</li> <li>- N 96 - Anhée - Dinant</li> <li>- E 411 Spontin - Wellin - 1ère tranche</li> <li>- N 92 - Houx - Dinant</li> <li>- A 4 - Ecl. centr. près parking Wanlin</li> <li>- Houyet (Wanlin) - Signalisation parking</li> <li>- Balisage</li> <li>- E 42 - Ecl. parking Femelmont+ bretelles</li> <li>- Balisage lumineux approche parking</li> <li>- Nil-Saint-Vincent - Ecl. bretelles</li> <li>- Pose 2 câbles alimentation + 2 armoires B.T.</li> <li>- Ecl. aire stationnement petits parkings</li> <li>- Balisage lumineux approche parkings</li> </ul>	

<p><b>2b. Direction de Liège</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N 61 - Tronçon de Trooz à Fraipont</li> <li>- A 3 - Thimister - Accès d'Elsaute</li> <li>- N 62 - Spa - Aménagement rue Astrid (C.W.S.R.)</li> <li>- E 25 - E 411 - Tronçon Longlier-Léglise</li> <li>- N 86 - Tronçon Marche - Marloie - Verviers - Berge de la Vesdre</li> <li>- E 25 - Eclairage des demi-accès de Hemroulle</li> <li>- A 26 - Tronçon Houffalize - Baraque Fraiture</li> <li>- A 26 - Tronçon Houffalize - Bastogne</li> <li>- A 26 - Tronçon Bastogne - Longlier</li> <li>- A 4 - Tronçon Wellin - Longlier</li> <li>- A 4 - Tronçon Habay - Stockem</li> <li>- A 3 - Tronçon Loncin - Burenville - Remplacement de poteaux</li> <li>- A 15 - Tronçon Loncin - Andenne - Remplacement de poteaux (1ère tranche)</li> <li>- A 4 - Ecl. de l'échangeur de Rulles</li> <li>- N 86 - Tronçon Hottin - Marche</li> <li>- N 3 - Oreye - Henri-Chapelle - Remplacement de poteaux (2ème tranche)</li> <li>- N 84 - Bastogne - Wilz</li> <li>- N 83 - Traversée de Florenville</li> <li>- N 68 - Vielsalm - Tronçon Vielsalm - Salmchâteau</li> </ul> <p><b>3a. Direction de Mons</b></p> <p><i>Modulation de l'éclairage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A 16 (Hainaut)</li> <li>- E 42 - Andenne - Sambreville</li> <li>- A 8 (Bierghes) R 0 (Haut-lire - Argenteuil - E 19 (Halles - Nivelles)</li> <li>- E 411 - Wavre - Spontin</li> </ul> <p><b>3b. Direction de Liège</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ans - N 3 - rue des Français - Calculateur Prodyn</li> <li>- A 3 - Tronçon Loncin - Eynatten - Modulation de l'éclairage</li> <li>- A 13 - Tronçon Vottem - Boirs - Modulation de l'éclairage</li> <li>- A 26 - Tronçon de Liège - Visé - Modulation de l'éclairage</li> <li>- Ans - N 3 - rue des Français - Modification des boucles</li> </ul>	
---	--

### Electricité - Routes entretien : Programme 02

<b>Article 14.02.02</b>	<b>1.064,7 M</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépenses énergétiques</li> <li>2. Achats de lampes</li> <li>3. Baux d'entretien</li> <li>4. Intervention hors bail</li> <li>5. Avaries</li> <li>6. Remplacement d'installations vétustes</li> </ol>	
<b>Article 74.06.02</b>	<b>7 M</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Directions des programmes et études</li> <li>2. Direction de Mons</li> <li>3. Direction de Liège</li> <li>4. Direction des réseaux</li> </ol>	

### Electricité - Voies Hydrauliques entretien : Programme 04

<b>Article 14.04.04</b>	<b>163 M</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépenses énergétiques</li> <li>2. Baux d'entretien</li> <li>3. Dépenses diverses inférieures à 200.000 F.</li> <li>4. Dépenses diverses supérieures à 200.000 F.</li> </ol>	

## Electricité - Voies Hydrauliques entretien : Programme 04

### A. PROGRAMME PHYSIQUE

Article 73.19.04	153 M
<b>0. Décomptes et révisions contractuelles</b> <b>1. Adaptations et renouvellement</b>  1.1. Canal du Centre Ecluse d'Obourg      Remise en état et transferts des équipements électromécaniques; Révision du groupe motopompe 1.  1.2. Canal Charleroi - Bruxelles - Ecluse 1 à 3 : révision de 2 groupes motopompes - Plan incliné de Ronquières - Remise en état des ponts de dilatation - Plan incliné de Ronquières - Contrat de gros entretien D 452-92 A01 - Ecluse 5 : remise en état de l'équipement électromécanique  1.3. Complexe de l'Eau d'Heure et Plate-Taille - Centrale de la Plate-Taille : circuits de commande  1.4. Sambre-Ecluse barrages de Mornimont - renouvellement des équipements hydrauliques  1.5. Meuse - Barrage-écluses de Rivière-Hun-Houx entretien après le délai de garantie - Barrage de Dinant et Anseremme entretien après le délai de garantie - Monsin - Barrage - Commande automatique - Barrage d'Ivoz-Ramet - Commande automatique  <b>2. Avaries, divers, déplacement de câbles</b> 2.1. Direction de Mons 2.2. Direction de Liège	

### B. PROGRAMME DE RESERVE

Article 73.19.04	43.5 M
1.1. Canal Charleroi-Bruxelles - Plan incliné de Ronquières : Remplacement des disjoncteurs B.T. aval - Ecluse 1 à 3 : remise en état réducteurs - Plan incliné de Ronquières : Remise en état circuits éclairage intérieur  1.2. Sambre - Ecluse barrages de Montignies : Remplacement des limnimètres  1.3. Ourthe - Angleur - Micro-centrale des Grosses-Battes - Révision d'un groupe - Angleur - Micro-centrale des Grosses-Battes - Engin hydraulique pour dégrilleur  1.4. Meuse - Andenne - Ecluse - Renouvellement des limnimètres et indicateurs de position	

## Electricité - Voies hydrauliques : Programme 04

Article 74.06.04	3 M
1. Direction des programmes et des études 2. Direction de Mons 3. Direction de Liège 4. Direction des réseaux	

## Réseau de Télécommunication : Programme 05

### A. PROGRAMME PHYSIQUE

Article 73.15.05	143 M
<b>0. Décomptes et révisions contractuelles</b> <b>1. Télétransmission</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de réseaux locaux et raccordement au réseau général</li> <li>- Restructuration des réseaux de transmission</li> <li>- Extension de la capacité de transmission</li> </ul> <b>2. Télécontrôle D 455</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restructuration et renouvellement partiel</li> <li>- E 19 : Tronçon Wauthier-Braine à Houdeng</li> <li>- E 40 : Tronçon d'Hélécine à Battice</li> <li>- Télécommande de l'éclairage et télé mesure de trafic</li> <li>- R 3 : Grand ring de Charleroi</li> <li>- Restructuration du réseau de télécontrôle</li> <li>- Contrôles autoroutiers par caméras</li> </ul> <b>3. Pose et déplacement de câbles téléphoniques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de déplacement de câble téléphoniques du MET suite à des chantiers routiers ou hydrauliques et raccordement de nouveaux utilisateurs</li> <li>- Fourniture de câbles téléphoniques pour les travaux de déplacement et de raccordement</li> </ul> <b>4. Raccordements électriques</b>	

### B. PROGRAMME DE RESERVE

Article 73.15.05	142 M
<b>2. Télécontrôle D 455</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Télécommande de l'éclairage et télémesure du trafic E 411 : Tronçon Neufchâteau-Arlon</li> <li>- Restructuration du réseau de télécontrôle E 40 : Tronçon d'Hélécine à Battice</li> <li>- Contrôle autoroutier par caméras</li> <li>- Renouvellement d'installations vétustes</li> </ul> <b>3. Pose et déplacement de câbles téléphoniques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N 25 - Nivelles - L.L.N. - Pose d'un câble</li> <li>- Déplacement de câbles téléphoniques</li> <li>- A 8 - Section Enghien-Hellebecq et Mourcourt-Hacquegnies</li> </ul>	

## Cartographie : Programme 06

Article 74.01.06	40 M
- Dépense de capital (achat de matériel)	

**Programme plus : Section 80  
Sécurité routière : Programme 01**

**A. PROGRAMME PHYSIQUE**

<b>Article 73.05.01</b>	<b>78 M</b>
<b>0. Décomptes et révisions contractuelles</b>	
<b>1. Travaux d'investissements</b>	
- Amélioration de la Circulation Routière	
<b>Article 73.08.01</b>	<b>3</b>
- Décomptes et révisions contractuelles	

**B. PROGRAMME DE RESERVE**

<b>Article 73.05.01</b>	<b>170 M</b>
- Coordination du trafic à Namur	
- Télédétection de verglas -Prototype à Huccorgne	
- Coordination du trafic à Liège	
- Coordination du trafic à Huy	
- Synchronisation de feux verts de carrefours	
- Coordination de groupes de carrefours	
- Détection automatique d'incidents de circulation sur autoroutes	

### 3. LE MINISTRE DES TRANSPORTS

#### PROGRAMME 01. TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN

#### BILAN DES ANNEES ANTERIEURES

##### 1. Intervention régionale dans les frais de gestion et d'exploitation

Les crédits disponibles pour couvrir une telle intervention étaient inscrits à la section 54 aux articles 12.03.01, 22.01.01 et 40.01.01.

Intervention régionale				
Article	Objet	Crédits non dissociés		
		1989	1990	1991
12.03.01	Cellule provisoire "transport	0,0	2,0	0,0
22.01.01	Sociétés d'exploitation	5.548,0	109,5	169,2
40.01.01	PTU, SSE et SRWT	110,0	109,5	169,2
	TOTAL	5.658,0	6.337,0	6.673,9

##### 2. Programme d'investissement. Transport des personnes.

Les investissements nécessaires à l'amélioration de l'infrastructure destinée au transport des personnes en Région wallonne sont, depuis l'année 1989, financés à charge de crédits inscrits au budget de la Région wallonne - MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS.

Le tableau ci-après présente la situation des réalisations et des encours sur ces crédits.

Situation du 31.12.1991				
Engagement		Ordonnancement		
		1989	1990	1991
1989	698,0	58,5	204,9	179,2
1990	611,7		51,9	288,0
1991	361,3			115,7

En ce qui concerne le **programme 01 - TRANSPORT DES PERSONNES**, on enregistre donc les résultats suivants (en millions de francs) au 30.12.1991 :

1989 :	Engagements :	698,0	Ordonnancements :	58,5	
1990 :	Engagements :	611,7	Ordonnancements :	256,8	
				dont	* 204,9 sur visas 1989
					* 51,9 sur visas 1990
1991 :	Engagements :	361,3	Ordonnancements :	582,9	
				dont	* 179,2 sur visas 1989
					* 288,0 sur visas 1990
					* 115,7 sur visas 1991.

L'encours des engagements à charge des crédits dissociés s'élevait, au 1er janvier 1992, à 921,3 millions se répartissant comme suit :

	Visas 89	Visas 90	Visas 91	Total
Programme 01	251,7	271,4	398,2	921,3

## **TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN**

### **ARTICLE 22.01.01**

Pour l'exercice 1992, le montant demandé pour la contribution de la Région wallonne à l'équilibre des comptes d'exploitation s'élève à 6.883,7 millions de francs et sa hauteur se justifie par le cumul des frais de la SRWT et des 5 TEC.. Ce montant permet uniquement de maintenir une politique tarifaire attractive sur tout le réseau.

Les tableaux in fine du justificatif de ce programme présentent, d'une part, le résultat présumé des comptes d'exploitation 1991 des sociétés concessionnaires du transport public des personnes et, d'autre part, leurs budgets prévisionnels pour l'année 1992.

Pour l'exercice 1992, le déficit d'exploitation des sociétés est aggravé par des pertes nettes de recettes de trafic dont le montant est estimé à 82,5 millions.

Cette diminution est imputable à la restructuration tarifaire intervenue le 1er octobre 1991 : abolition de la taxe de prise en charge, uniformisation des prix pratiqués, prix des longs trajets plafonnés à 6 zones. Par ces mesures, l'Exécutif a voulu maintenir des tarifs attractifs sur les transports publics et garantir la mobilité à tous les usagers quels que soient leurs revenus.

Sur base de la balance provisoire des comptes arrêtés au 31 décembre 1991, la SRWT présente le tableau suivant de répartition budgétisée du déficit d'exploitation du groupe :

TEC-Charleroi :	1.121,78 millions
TEC-Hainaut :	876,60 millions
TEC-Namur-Luxembourg :	1.141,2 millions
TEC-Liège-Verviers :	2.309,81 millions
TEC-Brabant wallon :	496,92 millions
S.R.W.T. :	1.644,55 millions

Ces montants comprennent aussi les amortissements d'exploitation que supportent les TEC. Une somme de 123,5 millions couvre plus particulièrement les frais d'amortissement du mobilier, du matériel informatique et de bureau et, enfin, du petit outillage. Elle se répartit comme suit entre les différentes sociétés d'exploitation :

TEC-Charleroi :	29,5 millions
TEC-Hainaut :	7,0 millions
TEC-Namur-Luxembourg :	6,5 millions
TEC-Liège-Verviers :	80,2 millions
TEC-Brabant wallon :	0,3 million

La reprise des amortissements des anciennes Sociétés des Transports intercommunaux par TEC-Charleroi et TEC-Liège-Verviers bénéficiant de mobilier, infrastructures et matériel relativement récents explique l'importance particulière de l'intervention accordée à ces Sociétés par la Région.

D'autre part, il faut remarquer les frais de personnel influençant directement ces résultats et qui se montent à :

(en milliers de Frs)	Personnel	Pension	Total
TEC - Charleroi	1.143.437	26.781	1.170.218
TEC - Hainaut	752.460		752.460
TEC - Namur-Luxembourg	784.268		784.268
TEC - Liège-Verviers	2.275.767	137.779	2.413.546
TEC - Brabant wallon	383.089		383.089
SRWT	210.974	434.935 *	645.909
	5.549.995	599.495	6.149.490

\* Ce montant représente les engagements du passé de la SNCV à l'endroit de son personnel.

#### **ARTICLE 01.01.01**

Ce crédit couvre l'annuité du règlement de la somme souscrite par l'Etat pour la formation du capital de la SNCV et reprise par la Région à sa charge.

#### **ARTICLE 60.04.01**

Le maintien de cet article introduit lors du second feuillet budgétaire de 1991 se justifie par l'encours et les obligations contractées au cours de l'exercice précédent.

## ARTICLE 71.01.01

Ce crédit recouvre les dépenses d'investissements à entreprendre en 1992 dans le cadre du programme d'investissement qui, conformément à l'article 2.3° du décret, doit être arrêté par l'Exécutif sur proposition de la S.R.W.T.

En 1992, deux grands objectifs se dégagent de la politique d'investissement de la S.R.W.T. :

- diminuer les coûts de fonctionnement
- améliorer l'attractivité du réseau.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues :

- Aménagement des ateliers et dépôts des T.E.C. :

Hainaut	40 millions
Namur-Luxembourg	9 millions
	<hr/>
TOTAL	49 millions

Ceci permettra d'améliorer les conditions de travail, tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

- Aménagement des gares de correspondances :

Brabant wallon (Gembloux)	2 millions
Liège-Verviers	1 million
Namur-Luxembourg	10 millions
	<hr/>
TOTAL 2a	13 millions

- Aménagement de sites propres et d'arrêts sur la voirie

Liège-Verviers	16 millions
Namur-Luxembourg	2 millions
	<hr/>
TOTAL 2b	18 millions

- Poursuite de l'installation d'abribus :

Pour améliorer les conditions d'attente pour les usagers, principalement en milieu rural.

TOTAL 3	1 million
---------	-----------

- Poursuite de l'aménagement de la place Saint-Lambert à Liège

TOTAL 4	80 millions
---------	-------------

L'Exécutif, en concertation avec les forces vives de la Région de Charleroi, a décidé de poursuivre et d'achever les investissements du métro léger, conformément au scénario proposé par le bureau d'études chargé de la mise au point du plan des transports de Charleroi et sa périphérie.

Cette option implique un financement régional de quelque 3 milliards de francs étalé de 1992 à 1996.

La Région wallonne se propose de débiter les chantiers durant la présente législation de la réhabilitation de l'axe ferré vers Gosselies, de l'achèvement de l'antenne de Gilly jusqu'à Soleilmont, de l'achèvement de la Boucle et mise en site propre pour bus de l'avenue P. Pasteur et de la Nationale 5 pour un total en 1992 de 296 MFrs.

### **RECAPITULATION**

<b>OBJET</b>	<b>C.E.</b>	<b>C.O.</b>
1. Aménagement des dépôts et ateliers	49	24
2. Gares de correspondance et sites propres	31	22
3. Atribus	1	7
4. Place Saint-Lambert à Liège	80	80
5. Métro léger de Charleroi	296	447

## **PROGRAMMES 02. : AEROPORTS ET AERODROMES**

### **TITRE I. DEPENSES COURANTES**

#### **ARTICLE 14.01.02 : Entretien et gestion des aérodromes.**

Depuis le premier janvier 1992, à l'expiration de l'accord de coopération entre la Régie des Voies aériennes et la Région, les aérodromes publics wallons sont gérés directement par le M.E.T. et plus particulièrement par la direction des programmes et de la gestion aéroportuaire (D323).

Cet article prévoit donc les montants nécessaires à la gestion quotidienne (hors frais de personnel) des aérodromes de Spa et de Saint-Hubert.

#### **Sous-programme de Saint-Hubert**

##### **1. Charroi**

(véhicules et matériel  
spécifiques : incendie,  
sécurité, entretien)

- Carburants	90.000 Frs
- Entretien	200.000 Frs
- Divers (immatriculation, taxes, assurances, contrôle technique)	50.000 Frs

##### **2. Produits spécifiques**

(déneigement, engrais, poudre  
d'extinction, émulsifiant)

100.000 Frs

##### **3. Fouritures diverses**

50.000 Frs

##### **4. Achat carburant et huiles aviation** (pour la revente)

1.500.000 Frs

##### **5. Entretien spécifique de la** **plaine, des réseaux électriques,** **du matériel de balisage etc.**

50.000 Frs

##### **6. Tenues pompiers**

60.000 Frs

##### **7. Mise en conformité des installations** **administratives et techniques aux** **normes R.G.P.T.**

1.000.000 Frs

**SOUS-TOTAL**

---

3.100.000 Frs

Sous-programme Spa-La Sauvenière

1. <u>Charroi</u> (véhicules et matériel spécifiques, incendie sécurité, entretien).	
- Carburants	90.000 Frs
- Entretien	200.000 Frs
- Divers (immatriculation, taxes assurances, contrôle technique)	50.000 Frs
2. <u>Produits spécifiques</u> (dénouement, mousses, émulsifiant)	100.000 Frs
3. <u>Fournitures diverses</u>	50.000 Frs
4. <u>Achat carburant et huiles aviation</u> (pour la revente)	5.250.000 Frs
5. <u>Entretien spécifique de la piste, des réseaux électriques, du matériel de balisage, etc.</u>	100.000 Frs
6. <u>Tenues pompiers</u>	60.000 Frs
7. <u>Mise en conformité des installations aux normes R.G.P.T.</u>	1.000.000 Frs
	<hr/>
SOUS-TOTAL	6.900.000 Frs
	<hr/>
TOTAL	10.000.000 Frs

**ARTICLE 22.01.02** : Intervention dans le déficit d'exploitation des aéroports et aérodromes

En vertu de l'accord de coopération entre l'Etat Belge agissant pour la Régie des Voies Aériennes et la Région, la R.V.A. assurait, et ce jusqu'à fin décembre 1991, pour compte de la Région wallonne, la gestion des recettes et dépenses des aéroports et aérodromes régionaux.

En vertu de cet accord, la R.V.A. supportait la charge du déficit des aéroports wallons en totalité en 1989, à raison de 2/3 en 1990 et de 1/3 en 1991.

Cette disposition est à l'origine de la création de l'article 22.01.02 qui "en principe" ne trouvait plus raison d'être en 1992 (fin de l'accord de coopération).

Cependant, suite au retard apporté à la parution de l'arrêté royal de transfert du personnel de la R.V.A. à la Région wallonne, un protocole d'accord a dû être signé entre la R.V.A. et la Région wallonne. Par ce protocole, la R.V.A. continuera à payer pour compte de la Région wallonne les agents en voie d'être transférés pendant une période de 2 mois prenant cours à la fin du mois au cours duquel paraîtra l'arrêté de transfert. Ces frais de personnel devront être remboursés à la R.V.A. en 1992.

Cet article budgétaire prévoit en outre les montants nécessaires pour payer à la R.V.A. certaines factures de régularisation.

De plus, l'arrêté de transfert sus-mentionné n'étant pas encore pris, il s'avère prudent de prévoir 3 mois de remboursement de rémunérations supplémentaires).

TOTAL	50.000.000 Frs
-------	----------------

**ARTICLE 30.01.02** : Subventions de nature à favoriser le développement des aéroports et aérodromes

En vertu des actes de concession, cahier des charges et protocole d'accord signés entre l'Exécutif régional wallon et les sociétés chargées de gérer les aéroports de Liège et de Charleroi, il est expressément stipulé que pour l'année 1992 B.S.C.A. pour Charleroi et S.A.B. pour Liège recevront 15 millions de francs chacune représentant la contribution de la Région wallonne à la promotion des 2 aéroports.

Pour SPA et SAINT-HUBERT, une somme de 500.000 francs par aérodrome est proposée pour les mêmes raisons.

Subvention de promotion S.A.B.	15.000.000 Frs
Subvention de promotion B.S.C.A.	15.000.000 Frs
Subvention de promotion S.P.A.S. (SPA)	500.000 Frs
Subvention de promotion pour ST-Hubert	500.000 Frs
TOTAL	31.000.000 Frs

**ARTICLE 32.01.02 :** Intervention de la Région dans le coût des services "incendie et entretien" des aéroports en exécution des conventions de concession.

Cet article est justifié par les décisions de la Région wallonne d'aider les sociétés concessionnaires des aéroports en intervenant, pendant une période de 5 ans, dans les coûts de fonctionnement des services "incendie et entretien" (convention de concession - cahier des charges et protocole d'accord).

Liège-Bierset et Charleroi-Gosselies

TOTAL : 50.000.000 Frs

## **PROGRAMMES 02. AEROPORTS et AERODROMES**

### **TITRE II. DEPENSES DE CAPITAL**

Les investissements nécessaires au développement des infrastructures de base et des équipements des aéroports wallons de Liège-Bierset et de Charleroi-Gosselies ainsi que des aérodromes de Spa et Saint-Hubert sont financés par le budget du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports.

Les moyens d'action disponibles s'élèvent à 542,6 millions de francs pour l'exercice 1992.

Ils sont inscrits à la section 54 - Programme 02 et ventilés en 2 articles : - 50.01.02  
- 73.01.02

**ARTICLE 51.01.02 :** Intervention de la Région dans les investissements d'exploitation nécessaires à la protection incendie et à l'entretien des aéroports

Par ses décisions du 2 septembre 1990 et du 25 avril 1991, l'Exécutif a décidé d'accorder à la SAB une concession domaniale et une concession de service sur l'emprise aéroportuaire de Bierset.

En sa séance du 6 juin 1991, l'Exécutif a fait de même pour l'aéroport de Gosselies accordant à BSCA SA. ce même type de concession.

Afin de faciliter le démarrage des 2 sociétés d'exploitation, l'Exécutif a en outre décidé, par mesure transitoire fixée dans les cahiers des charges annexés aux conventions de concessions précitées, d'intervenir, pendant une période de 5 ans, tant en dépenses de capital qu'en dépenses de fonctionnement, dans les coûts des services "incendies et entretien" des 2 aéroports publics wallons.

Sous-programme Liège-Bierse

Investissements à envisager en matériel d'incendie et d'entretien :

- EQUIPEMENT Général	150.000 Frs
- EQUIPEMENT TECHNIQUE	950.000 Frs
- EQUIPEMENT Sécurité	700.000 Frs
- Véhicules	700.000 Frs
	<hr/>
SOUS-TOTAL	2.500.000 Frs

Sous-programme Charleroi-Gosselies

Investissements à envisager en matériel d'incendie et d'entretien :

- Equipement général	150.000 Frs
- EQUIPEMENT TECHNIQUE	950.000 Frs
- EQUIPEMENT Sécurité	700.000 Frs
- Véhicule	700.000 Frs
	<hr/>
SOUS-TOTAL	2.500.000 Frs
	<hr/>
TOTAL	5.000.000 Frs

**ARTICLE 73.01.02** : Infrastructure des aéroports et aérodromes.

La répartition proposée est la suivante :

Aéroport de Charleroi	383 millions
Aéroport de Liège	144,9 millions
Aérodromes	10 millions
	<hr/>
	537,9 millions

## I. AEROPORT DE CHARLEROI

### Programme justificatif

Expropriations	30
Etude d'incidence sur l'environnement	1
Contrôles et réparations d'égouttage, HT, BT et distribution d'eau	4
Parking avions	100
Mise en place de remblais	5
Deuxième phase des bureaux de compagnies	37
Démolition 513 et récupération du sol	1
Réalisation taxi Nord- 1ère phase	45
Réfection apron en face aérogare	45
Entretien et réparations piste actuelle	10
Déplacement parc météo et construction d'un parking	60
Divers (décomptes, révisions,...)	45
	<hr/>
	383

### Programme de réserve

Expropriations	158,5
Apron (aire de stationnement avions)	108
Taxi sud-ouest- réfection	36
	<hr/>
	302,5

## II. AEROPORT DE BIERSET

### Programme justificatif

Déplacement des installations des concessionnaires de voiries	10,0
Pose de nouvelles installations	13,0
Entrepôt	40,0
Aménagement de l'aérogare	20,0
Expropriations	30,0
Parc pétrolier	31,9
	<hr/>
	144,9

### Programme de réserve

Viabilisation de la zone de services Routes et terrassements	80,0
Amélioration du balisage	100,0
	<hr/>
	180,0

**ARTICLE 74.06.02 :** Achat de biens meubles durables spécifiques au programme.

Les montants prévus dans cet article ont été regroupés à l'article 74.06.04 du programme 04 qui reprend l'ensemble des moyens dont pourra disposer à cet effet la DG3.

**ARTICLE 81.01.02 :** Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés d'exploitation des aéroports régionaux.

L'Exécutif régional wallon ayant manifesté la volonté que la Région wallonne n'intervienne pas directement dans le capital des sociétés d'exploitation précitées, cet article n'a plus sa raison d'être.

**ARTICLE 81.02.02 :** Octroi de crédits aux entreprises de transport aérien dans le cadre de leur développement.

Cet article créé en 1991 pour permettre à la Région wallonne d'accorder des aides spécifiques à certaines entreprises de transport aérien ne devrait plus trouver sa raison d'être dans le budget du M.E.T.

Il paraît en effet logique que les aides spécifiques qui pourraient être octroyées de manière directe ou indirecte à des entreprises de transport aérien soient gérées directement par la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne, qui a l'expansion économique dans ses attributions.

## PROGRAMME 02. AEROPORTS REGIONAUX

## SITUATION DES CREDITS BUDGETAIRES

Les investissements nécessaires à la modernisation des aéroports de Bierset-Liège et Gosselies-Charleroi sont financés par le budget de la Région wallonne - Ministère de l'Équipement et des Transports.

Le tableau ci-après présente la situation des réalisations et des encours pour ces crédits.

Situation du 31.12.1991					
Engagement		Ordonnancement			
		1989	1990	1991	1992
1989	335,6	0	82,6	113,3	
1990	290,5		19,2	41,2	
1991	475,4			42,6	

## ANNEXE B

En ce qui concerne le programme 02-AEROPORTS REGIONAUX-, on enregistre donc les résultats suivants (en millions de francs) au 31 décembre 1991 :

1989 : Engagements : 335,6 - Ordonnancements : 0

1990 : Engagements : 290,5 - Ordonnancements : 101,8  
 dont \* 82,6 sur visas 1989  
 \* 19,2 sur visas 1990

1991 : Engagements : 475,4 - Ordonnancements : 197,1  
 dont \* 113,3 sur visas 1989  
 \* 41,2 sur visas 1990  
 \* 42,6 sur visas 1991

L'encours des engagements à charge des crédits dissociés s'élevait au 31 décembre 1991 à 801,9 millions, se répartissant comme suit :

	Visas 1989	Visas 1990	Visas 1991	Total
Programme 02	139,7	229,5	432,8	802,0

## PROGRAMME 03 - NAVIGATION INTERIEURE

### BILAN DE L'ANNEE 1991

Intervention régionale dans les frais de gestion de l'O.R.N.I. et remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit pour le préfinancement du Fonds de déchirage par le biais de 2 comptes O.R.N.I. (bateaux à chargement sec et bateaux-citernes).

Articles	Libellés	Crédits non dissociés
	<u>Titre I - Dépenses courantes</u>	
41.01	03. Gestion O.R.N.I.	0,36
	<u>Titre II - Dépenses de capital</u>	
61.01	03. Subvention accordée à l'Office régulateur de la navigation intérieure en vue du paiement des primes de déchirage accordées en exécution du règlement CEE 1101/89 du 27 avril 1989	4,18
	Totaux pour le programme 03	4,54

#### Justification :

- Frais de gestion O.R.N.I. : Le montant fixé pour 1991 a été de 2.000.000 BEF. La clé de répartition adaptée par les représentants des Régions, lors de la 3ème réunion du Comité de contrôle et de surveillance du Fonds de déchirage, le 20 juillet 90, est de 81 % pour la Région flamande, 18 % pour la Région wallonne et 1 % pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Une somme de 360.000 BEF a donc été versée (le montant dû étant toujours réglé l'année qui suit avant le 1er mars).

- Subvention à l'O.R.N.I. en vue du paiement des primes de déchirage : Un montant de 3.392.119 BEF pour les bateaux à cargaison sèche et un montant de 766.316 BEF pour les bateaux-citernes, soit 4.158.435 BEF ont été versés pour le remboursement de 18 % des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la CGER et destiné à payer les montants de primes de déchirage.

Pour la Wallonie, le bilan des opérations de déchirage fin mai 1991 se présente comme suit :

bateaux à cargaison sèche :	95
bateaux citernes :	1
	—
Total :	96

Un supplément à payer de 8.732 BEF pour les bateaux-citernes est annoncé par l'O.R.N.I.; il représente les intérêts d'un petit emprunt complémentaire pour clore les derniers dossiers rentrés. Une somme de 6.152 francs - intérêts de retard - est à ajouter à ce supplément.

## **NAVIGATION INTERIEURE**

### **ARTICLE 12.01.03**

Un montant de 3.000.000 BEF est prévu pour les actions de promotion de la navigation intérieure fondées sur les conclusions des trois groupes de travail.

### **ARTICLE 32.01.03**

Des subventions de nature à favoriser le développement de la navigation intérieure sont estimées à 5.000.000 BEF, les actions se feront dans le cadre du partenariat Région wallonne/Utilisateurs de la voie d'eau.

### **ARTICLE 41.01.03**

L'opération de déchirage se poursuivant, il faut prévoir le même montant qu'en 1991, soit 18 % de 2.000.000 BEF, c'est-à-dire 360.000 BEF et l'adaptation à l'indice des prix à la consommation soit 400.000 BEF.

### **ARTICLE 61.01.03**

Vu la consolidation de l'emprunt de préfinancement, il faut prévoir un montant équivalent à 18 % des intérêts de 500.000.000 BEF au taux de 9,40 % (emprunt sur 5 ans à remboursements fixes avec, s'il y a surplus, remboursement anticipatif, partiel ou total, de la dernière tranche) soit 8.460.000 BEF arrondis à 8.500.000 BEF.

## **PROGRAMME 04**

### **PROMOTION ET COORDINATION DES TRANSPORTS**

#### **BILAN DES ANNEES ANTERIEURES**

Sont actuellement en cours d'exécution, les études et programmes de recherche suivant :

1. **Une étude relative à la sensibilité de la demande de transports publics au changement de tarifs**

Objectifs :

L'étude entend fournir une évaluation prospective des ajustements de la demande de transports en commun suite à une hausse des tarifs en Région wallonne et ce, en tenant compte de la différenciation actuelle des services offerts par la Société régionale wallonne des Transports.

Budget :

- 2.980.000 Frs engagés en 1990 (engagement n° 90/15691);

2. **Une étude de l'interaction entre les potentialités du réseau wallon des transports en commun secondaires et les activités touristiques en wallonie**

Objectifs :

- Evaluer l'existence d'une demande pour des services de transport collectif en dehors des horaires normaux et des lignes régulières.
- Déterminer les moyens d'information du public à mettre en oeuvre pour permettre le succès du lancement éventuel d'un nouveau service dans ce créneau.

Budget :

- 1.200.000 Frs engagés en 1990 (engagement n° 90/15723);

### 3. Une étude sur la modernisation de l'exploitation des transports en commun en Wallonie

#### Objectifs :

- Analyser le mode de fonctionnement de la gestion des transports publics régionalisés : responsabilités des différents partenaires, nature des informations à échanger, organigramme relationnel.
- Définir les outils informatiques à développer, en ce compris la description des moyens nécessaires et des logiciels de base à acquérir.

#### Budget :

- 4.250.000 Frs;
- 4.000.000 Frs engagés en 1990 (engagement n° 90/15833);
- 250.000 Frs engagés en 1991 (engagement n° 91/35278);

### 4. Une étude relative à la restructuration des réseaux de transports vicinaux et urbains dans les agglomérations de Mons-Borinage et de La Louvière

#### Objectif :

Le but fondamental de l'étude est de proposer un nouveau réseau de transport vicinal et urbain pour les deux zones concernées, répondant aux besoins actuels en déplacement de la population et économiquement rentable pour la société de transport chargée de sa gestion.

#### Budget :

14.985.075 Frs engagé en 1991 (visa n° 91/36948) imputable sur l'art. 71.O1.O1 de la Section 54 du budget du MET pour l'année 1991

### 5. Etude sur le transport de personnes dans la Province du Luxembourg

L'objectif de cette étude, co-financée par la Région wallonne, Idelux et la Province du Luxembourg était d'établir un diagnostic socio-économique et de proposer des scénarios susceptibles de redynamiser les transports publics dans la province.

Des expériences - pilotes devront être menées en 1992 afin de rentabiliser cette étude.

#### Budget à charge du Ministère des Transports :

311.250 Frs dont 93.374 Frs en 1991.

Ce montant a été engagé le 21.12.89 sous le n° 89/71.114-69.



10. Comptabilité budgétaire

Article	Objet	C.N.D.	C.D.		Situation des engagements au 31.12.1991
			C.E.	C.O.	
12.02.01 (Section 54)	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20,0			16.101.529 Frs
12.01.02 (Section 80)	Etudes relatives à l'encadrement scientifique		10,0	3,9	5.336.170 Frs
71.01.01 (Section 54)	Dépenses d'investissements de la Région en matière de transports urbains et interurbains - Volet : études et plans de circulation		30,0		29.068.725 Frs

**PROGRAMME 04**

**PROMOTION ET COORDINATION DES TRANSPORTS**

**TITRE I DEPENSES COURANTES**

**ARTICLE 12.02.04**

Une étude générale concernant la mobilité des personnes et des biens en Région wallonne sera réalisée. Cette étude prendra en compte l'ensemble des modes de transports afin de pouvoir dégager les synergies nécessaires entre ceux-ci.

**ARTICLE 12.04.04**

**Contrats d'études : apurement des engagements antérieurs au 31 décembre 1990**

Trois études conclues entre la Région wallonne et des universités ont été engagées en décembre 1990 et notifiées en 1991. Il y a donc lieu de prévoir les crédits d'ordonnancement nécessaires pour permettre la liquidation des charges y afférentes, à savoir 2.201.972 Frs.

**ARTICLE 33.01.04**

**Subventions de nature à améliorer les connaissances en matière de mobilité et à favoriser la promotion des transports collectifs**

La Direction Générale des Transports désire contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de mobilité et à la promotion des transports collectifs par diverses actions constructives notamment en favorisant la mise sur pied d'une formation spécifique dans le secteur des Transports.

C'est ainsi que le MET participera au financement de l'élaboration d'un programme d'enseignement afférent à une "Maîtrise interuniversitaire en gestion des transports" proposé par une collaboration de 4 universités.

Pour l'article 30.01.04 il convient de prévoir 1.800.000 Frs en ordonnancement et 3.600.000 Frs en engagement.

## **PROMOTION ET COORDINATION DES TRANSPORTS**

### **TITRE II DEPENSES DE CAPITAL**

#### **ARTICLE 74.02.04**

##### **Contrats pour la mise au point de produits, procédés ou services en vue d'améliorer la qualité du transport**

Pour améliorer l'image du transport en commun et drainer de nouveaux usagers vers les réseaux des sociétés locales d'exploitation, la SRWT et le MET seront attentifs aux nouveautés technologiques susceptibles de rencontrer les désirs des consommateurs : fiabilité, souplesse, rapidité dans le déplacement.

Dans cette optique, la Direction Générale doit pouvoir contribuer au développement des dernières innovations tant dans le domaine des modes de transport, du matériel roulant, du matériel embarqué, des infrastructures que dans le domaine de l'information aux voyageurs.

Pour cet article, 5.000.000 Frs est prévu en crédit d'engagement et 2.000.000 Frs en crédit d'ordonnancement.

## Budget 1992 Tableau (proposition SRWT)

	TEC Charleroi	TEC Hainaut	TEC Namur- Luxembourg	TEC Liège Verviers	TEC Brabant- Wallon	SRWT	TOTAUX
<b>PRODUITS</b>							
1. Recettes nettes du trafic	415,368	413,940	449,741	1,231,040	240,111	24,480	2,774,680
2. Autres produits d'exploit.	8,275	0	0	34,960	0	104,004	147,239
3. Prod. financiers et except.	13,492	0	0	30,618	0	14,938	59,048
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>437,135</b>	<b>413,940</b>	<b>449,741</b>	<b>1,296,618</b>	<b>240,111</b>	<b>143,422</b>	<b>2,986,967</b>
<b>CHARGES</b>							
1. Personnel	1,143,437	752,460	784,268	2,275,767	383,089	210,974	5,549,995
Pensions	26,781			137,779		434,935	599,495
2. Matières	88,263	63,450	75,064	149,248	27,180	3,723	406,928
3. Carburants	76,924	70,581	81,966	193,827	34,914	0	458,212
4. Énergie électrique	17,101	0	0	0	0	0	17,101
5. Exploitants	70,676	357,823	568,531	552,712	261,705	24,341	1,835,788
6. Biens et services	68,684	25,883	51,467	122,816	14,502	124,817	408,169
7. Amortissements et réd. val.	29,481	6,858	6,500	80,170	298	365,127	488,434
8. Charges financières	6,500			6,900		541,047	554,447
9. Prov. risques/charges	41,295	28,011	36,416	81,627	16,646	13,150	217,145
10. Autres charges d'exploit.	0	0	0	0	0	14,612	14,612
11. Hors exploitation	(15,691)	(22,164)	(18,773)	(6,616)	(5,464)	0	(68,708)
12. Prestations entre SE	5,472	7,636	5,506	12,204	4,169	0	34,987
19. Nouvelles activités	0	0	0	0	0	55,250	55,250
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1,558,923</b>	<b>1,290,538</b>	<b>1,590,945</b>	<b>3,606,434</b>	<b>737,039</b>	<b>1,787,976</b>	<b>10,571,855</b>
<b>DIFFERENCE</b>	<b>(1,121,788)</b>	<b>(876,598)</b>	<b>(1,141,204)</b>	<b>(2,309,816)</b>	<b>(496,928)</b>	<b>(1,644,554)</b>	<b>(7,594,888)</b>

### Budget 1991 Tableau (proposition SRWT)

	TEC Charleroi	TEC Hainaut	TEC Namur- Luxembourg	TEC Liège Verriers	TEC Brabant- Wallon	SRWT	TOTAUX
<b>PRODUITS</b>							
1. Recettes nettes du trafic	427,903	426,433	463,314	1,268,192	247,358	24,000	2,857,200
2. Autres produits d'exploit.	8,275	0	0	34,960	0	104,004	147,239
3. Prod. financiers et except.	13,492	0	0	30,618	0	25,663	69,773
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>449,670</b>	<b>426,433</b>	<b>463,314</b>	<b>1,333,770</b>	<b>247,358</b>	<b>153,667</b>	<b>3,074,212</b>
<b>CHARGES</b>							
1. Personnel	1,283,700	732,076	810,645	2,375,014	404,734	276,875	5,883,044
2. Matières	85,278	61,304	72,526	144,201	26,261	3,597	393,167
3. Carburants	75,984	69,719	80,965	191,460	34,488	0	452,616
4. Energie électrique	16,523	0	0	0	0	0	16,523
5. Exploitants	66,569	337,028	537,447	520,970	246,429	23,405	1,731,848
6. Biens et services	64,653	25,008	49,726	116,473	14,012	125,041	394,913
7. Amortissements et réd. val.	27,814	6,858	6,500	88,370	298	310,112	439,952
8. Charges financières	6,506	0	0	7,815	0	410,071	424,392
9. Prov. risques/charges	17,760	8,864	10,075	30,424	4,749	12,705	84,577
10. Autres charges d'exploit.	0	0	0	0	0	14,118	14,118
11. Hors exploitation	(15,161)	(21,415)	(18,138)	(6,392)	(5,279)	0	(66,385)
12. Prestations entre SE	5,287	7,377	5,319	11,791	4,028	0	33,802
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1,634,913</b>	<b>1,226,819</b>	<b>1,555,065</b>	<b>3,480,326</b>	<b>729,720</b>	<b>1,175,924</b>	<b>9,802,567</b>
<b>DIFFERENCE</b>	<b>(1,185,243)</b>	<b>(800,386)</b>	<b>(1,091,751)</b>	<b>(2,146,556)</b>	<b>(482,362)</b>	<b>(1,022,257)</b>	<b>(6,728,355)</b>
Subv. RW SRWT	808,900	788,060	1,074,938	823,301	474,934	1,055,677	5,025,000
Subv. SELV et STIC	358,900			1,290,000			1,648,900
Subv. RW Total (1)	1,166,990	788,060	1,074,938	2,113,301	474,934	1,022,257	6,673,900
<b>DEFICIT</b>	<b>(18,253)</b>	<b>(12,326)</b>	<b>(16,813)</b>	<b>(33,055)</b>	<b>(7,428)</b>	<b>0</b>	<b>(54,455)</b>

(1) Cette subvention RW se décompose comme suit :

Article 22.01	6,504,700
Article 40.01	169,200
Total	6,673,900

Objet	1992		Engagements		
	Engagement	Ordonnancement	1993	1994	1995
<b>A. ACTIONS SUR L'OFFRE</b>					
<b>I. Exploitation</b>					
1. <i>Renouvellement et diversification du parc</i>	1,056	545	1,071	1,172	1,012
2. <i>Matériel de tarification</i>	270	305	30	15	15
3. <i>Aménagement des ateliers et dépôts</i>	217	119	153	129	100
- Charleroi	73	30	20	20	20
- Hainaut	66	40	20	20	20
- Brabant wallon	12	7	39	58	20
- Liège-Verviers	24	12	22	15	20
- Namur-Luxembourg	42	30	52	16	20
<b>II. Aménagement des espaces</b>					
1. Métro léger de Charleroi	741	823	766	952	676
- Boucle Est	422	215	436	467	135
- Soleilmont	65	30	125	105	386
- Gosselies	10	10	100		
- Châtelet	10	10	80	345	130
- Fontaine	33	449			
- Dépôts	20	10		10	
- Divers	181	99	25	25	25
2. Aménagement de la Place St Lambert (Liège)	100	99	230	230	40
3. Gares de correspondances	50	41	64	45	43
- Brabant wallon	2		1		13
- Charleroi	14		11		
- Hainaut	23	3	28	5	
- Liège-Verviers	1	17	22	30	20
- Namur-Luxembourg	10	21	2	10	10
4. Sites propres et démontage des voies	63	50	82	180	180
- Brabant wallon			5	5	5
- Charleroi	45	35	50	155	155
- Hainaut		8	10		10
- Liège-Verviers	16		12	10	5
- Namur-Luxembourg	2	7	5	10	5
5. Aménagements d'arrêts	6	4	41	25	40
- Brabant wallon (voiries)			5		5
- Charleroi			10	5	10
- Hainaut			5		5
- Liège-Verviers	6	4	11	10	15
- Namur-Luxembourg			10	10	5
<b>B. ACTIONS SUR LA DEMANDE</b>					
<b>I. Investissements qualitatifs</b>					
1. Radiotéléphonie bus	44	44	65	75	75
- Brabant wallon					44
- Charleroi	20	20	6		
- Hainaut				31	31
- Liège-Verviers	24	24	15		
- Namur-Luxembourg			44	44	
2. Atribus	1	7	8	8	8
3. Divers	34	18	82	24	30
<b>II. Information et sensibilisation</b>					
Information des voyageurs :	16	8	27	15	5
- Charleroi	3	2	3	3	3
- Marchés globaux	13	6	24	12	2
<b>C. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME</b>					
Etudes :	28	46	17	17	17
- Brabant wallon	5	5			
- Charleroi		7			
- Hainaut		11			
- Liège-Verviers		9			
- Namur-Luxembourg	5	6			
- Etudes de marchés	18	8	17	17	17

#### **4. LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU BUDGET**

Le programme des implantations concerne essentiellement le budget du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports. Par souci d'identité, les commentaires relatifs à l'implantation du Conseil économique et social de la Région wallonne, prévue au budget du Ministère de la Région wallonne, sont également repris à ce niveau.

#### **II. Programme justificatif**

#### **des implantations**

#### **1) Section 50 (MET) Programme 02 Titre II**

**Article 71.01.02** (voir détail ci-joint)

<b>I. NAMUR</b>	<b>E</b>	<b>O</b>
- Maison jamboise	19,27	19,27
- Construction rue Masy	20,00	35,74
- Hospice St Gilles	142,79	332,82
- Rue du Tan	86,00	221,18
- divers	120,00	72,00
<b>II. CENTRE REGIONAUX</b>		
- Arlon	-	1,00
- Namur avenue de la Damme	8,00	23,61
- Namur DEET et Centre de Crise	2,00	1,00
- Namur rue Van Opré	-	18,00
- Couvin	23,20	13,70
- Tournai	14,30	48,00
- Liège rue Forgeur	82,00	26,00
- Liège rue Côte d'Or	50,00	47,00
- Charleroi	35,00	119,00
- Mons	10,00	2,00
- Brabant wallon Ottignies	-	4,00
- Provision pour regroupement	240,00	146,00
<b>TOTAL</b>	<b>852,5</b>	<b>1131,32</b>

**Article 72.11.02**

	<b>E</b>	<b>O</b>
Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne et mis à la disposition du Ministère de la Région wallonne	30	20

### **Article 72.12.02**

	E	O
Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne et mis à la disposition du MET	30	20

### **2) Section 09 (MRW) Programme 01 Titre II**

### **Article 60.01**

	E	O
Dotation en capital au CESRW	200	50

### **III Approche générale des implantations**

#### **A. Section 50 Programme 02**

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses courantes et d'investissement afférentes aux bâtiments occupés par les services de l'Exécutif. Les dépenses en capital, de la compétence du Ministre chargé des implantations, concernent :

- les achats de terrains et bâtiments, la construction et l'aménagement des bâtiments, les contrats de location-achat.
- les travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments de la Région wallonne et mis à la disposition du Ministère de la Région wallonne.
- les travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments de la Région wallonne et mis à la disposition du MET.

### **Article 71.01.02**

Cet article est destiné notamment à couvrir :

- l'achat de terrains et bâtiments
- les constructions et rénovation des bâtiments acquis
- les frais d'études et d'actes
- les missions d'expertises
- les contrats de location-achat
- etc.

### **Article 72.11.02**

Cet article est destiné notamment à couvrir :

- les travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne et mis à disposition du MRW
- les frais d'études y afférents
- etc.

### **Article 72.12.02**

Cet article est destiné notamment à couvrir :

- les travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne et mis à disposition du MET
- les frais d'études y afférents
- etc.

### **C) Section 09 Programme 01**

Ce programme couvre les dotations en dépenses courantes et de capital octroyées par la Région wallonne au CESRW. Les dépenses en capital, de la compétence du Ministre chargé des Implantations, concernent une dotation octroyée afin que le CESRW puisse construire ses bureaux sur le site du Vertbois à Liège.

### **Article 60.01**

Cet article est destiné à couvrir la dotation octroyée par la Région wallonne au CESRW afin qu'il puisse construire ses bureaux sur le site du Vertbois.

